



centre  
d'études et  
de recherches  
sur les  
qualifications

STATISTIQUE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE FINANCEE  
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS  
D'EMPLOYEURS N°2483)  
ANNEES 1979-1980

NOVEMBRE 1981

## **CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575.62.63

Directeur : Valli (Paul-Pierre)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Éducation nationale, qui en assure la tutelle, le ministre du Travail et les ministres de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès des organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

### **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

#### **HUIT MEMBRES DE DROIT**

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président.
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Éducation nationale.
- Dasté (Pierre), directeur des affaires financières, Ministère de l'Éducation nationale.
- Malassis (Louis), directeur général de l'enseignement et de la recherche au Ministère de l'Agriculture.
- Boisson (Pierre), directeur général des stratégies industrielles, Ministère de l'Industrie.
- Vught (Gabriel), directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère de l'Éducation nationale.
- Cabanes (Pierre), délégué à l'emploi au Ministère du Travail.

#### **NEUF MEMBRES DÉSIGNÉS REPRÉSENTANT :**

- Le Commissariat général du Plan.
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- Le Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la promotion sociale.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques.
- L'Institut national d'études démographiques.
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Économie et des Finances.
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Éducation nationale.
- L'Agence nationale pour l'Emploi.
- Le Centre national de la recherche scientifique.

#### **DEUX MEMBRES ÉLUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DU CENTRE**

#### **CINQ PERSONNALITÉS COOPTÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE**

- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du Travail féminin, membre du Conseil économique et social.
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Éducation de l'Université de Dijon.
- Geymond (Bernard), responsable du Département du personnel non-cadre à la société Ferrodo.
- Salmon (Pierre), conseiller scientifique pour le secteur des sciences économiques et sociales à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
- N . . .

### **CONFÉRENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS DES SYNDICATS ET DES PROFESSIONS**

Blondeau (APCCI)  
Bonhomme (représentant la  
CGT au Conseil d'administra-  
tion de l'ONISEP)

Burande (CFTC)  
Cayeux (de) (CNPF)  
Darmais (CFDT)  
Guillaume (FNSEA)  
Houbart (CFT-FO)

Mlle Richard (APCM)  
Ripoche (FEN)  
Roussel (APCA)  
Teboul (CGC)  
Terry (UIMM)

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

*(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)*

*(Années 1979-1980)*

Ce dossier a été réalisé par Emile-François VANPOULLE dans le cadre du Département de l'emploi et des prévisions. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED et Gilles LAURENT.



## AVANT-PROPOS

*Le CEREQ, depuis 1972, assure pour le compte, à la demande et avec la participation financière des instances interministérielles de la Formation professionnelle, le traitement des déclarations d'employeurs relatives à la formation professionnelle continue et à son financement.*

*Cela a permis de constituer des séries statistiques homogènes, qui sont autant d'indicateurs de l'évolution des pratiques des employeurs et d'éléments de réflexion pour les Pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans un domaine où la concertation a toujours été une des caractéristiques de la manière de conduire l'action politique.*

*Comme l'année précédente, les résultats provisoires de 1980 font apparaître une légère baisse des indicateurs de participation financière et du pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages. Ceci est lié pour partie au caractère provisoire des résultats (certaines entreprises, surtout parmi les grandes, n'avaient pas expédié leur déclaration dans les délais).*

*Mais il faut, pour 1980, s'attendre vraisemblablement à une stagnation des taux de participation grosso modo au niveau des années 1978-79, c'est-à-dire aux environs de 1,85 %. Ceci paraît dépendant du comportement des grandes entreprises qui, après une stabilisation de leur effort en 1974, 1975, 1976, l'avaient augmenté en 1977 et 1978 sans doute en liaison avec les modifications de la législation, et, l'ont de nouveau stabilisé au cours de ces dernières années.*

*Paul-Pierre VALLI  
Directeur du Centre d'études  
et de recherches sur les qualifications*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
1/ <u>Le traitement des déclarations d'employeurs</u>	10
11/ <u>La méthode employée</u>	10
12/ <u>Le champ de la statistique</u>	11
2/ <u>Données nationales globales (1979 et 1980)</u>	13
21/ <u>Les dépenses de formation</u>	13
22/ <u>Les entreprises ayant eu des stagiaires</u>	16
23/ <u>Les stagiaires et les stages</u>	16
3/ <u>Analyse géographique</u>	19
31/ <u>Données régionales (1979 et 1980)</u>	20
32/ <u>Données départementales (1979)</u>	21
4/ <u>Analyse des données nationales par secteur d'activité économique (1979)</u>	21
41/ <u>Champ de la statistique 1979 et 1978 par secteur</u>	22
42/ <u>Les données sectorielles pour 1979</u>	22
43/ <u>Typologie et description des secteurs</u>	25
CONCLUSION	38
ANNEXE (Tableaux)	39
<u>Liste des secteurs d'activité économique</u>	88
<u>Fac-similé de la déclaration 2483</u>	90
<u>Fac-similé du questionnaire simplifié QS9</u>	92
<u>Liste des tableaux et graphiques</u>	95

## INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé par le Comité interministériel de la formation professionnelle du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, Missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans des rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Trois dossiers (2) plus largement diffusés ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1979. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1979 (données définitives) et 1980 (données provisoires).

---

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483.

Années 1972-1973-1974 (février 1976)

Années 1974-1975 (janvier 1977)

Années 1975-1976 (décembre 1977)

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

Années 1976-1977 (octobre 1978) - La Documentation française

Années 1977-1978 (octobre 1979) - La Documentation française

Années 1978-1979 (novembre 1980) - La Documentation française

On a d'abord retracé l'évolution de trois indicateurs pour chaque année de 1972 à 1980 : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la répartition des stagiaires par catégorie professionnelle (tableau page 9).

L'estimation du champ de la statistique pour 1979 précède les résultats de 1979 et 1980, analysés successivement aux plans national, régional, départemental et sectoriel. Ils sont accompagnés de graphiques visualisant divers indicateurs pour 1979 ; on y a fait figurer aussi les valeurs de 1978, pour autant qu'elles s'écartent de façon significative de celle de 1979.

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1980

(1980 : données provisoires)

t<sub>1</sub> Taux de participation financière % (1)

Année	1972	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	0,66	0,70	0,71	0,82	0,86	0,95	0,95
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	0,86	0,89	0,88	0,97	1,03	1,06	1,08
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,14	1,17	1,17	1,28	1,28	1,30	1,31
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,45	1,49	1,50	1,61	1,66	1,64	1,71
Classe 5 2 000 sal. et plus		2,59	2,53	2,50	2,73	2,83	2,86	2,72
Total	1,35	1,63	1,63	1,62	1,76	1,82	1,84	1,79

t<sub>3</sub> Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,5	3,6	3,6	3,4	3,0	3,4	3,0
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,9	6,1	5,8	5,6	5,3	5,6	5,4
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	12,1	13,5	13,4	13,6	12,6	12,6	12,8
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	18,1	19,5	19,8	20,1	20,1	20,4	21,0
Classe 5 2 000 sal. et plus		29,5	29,1	28,6	29,6	30,7	31,8	30,0
Total	10,7	17,1	17,6	17,4	17,7	17,6	18,0	17,5

Structure des nombres de stagiaires selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres - OS	18	17	16	17	16	15	15	15
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	36	44	46	45	45	46	46	45
Agents de maîtrise Agents techniques	27	24	23	23	24	24	24	24
Ingénieurs - Cadres	19	15	15	15	15	15	15	16
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

## 1/ Le Traitement statistique des déclarations d'employeurs

### 11/ La méthode employée

La loi du 16 juillet 1971 fait obligation à toutes les entreprises privées, aux établissements publics et semi-publics à caractère industriel et commercial, et aux services publics à caractère marchand (1), employant au moins 10 salariés, d'établir tous les ans une déclaration (n° 2483) retraçant leur participation à la formation professionnelle continue.

Le fac-similé de la déclaration figure en annexe page 90.

La méthode de traitement diffère très peu de celle décrite dans le précédent dossier.

Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci en mai aux vingt deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue. Ces derniers les répartissent en cinq classes de taille :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
10 à 19	20 à 49	50 à 499	500 à 1 999	2 000 salariés ou plus ;

ils tirent un échantillon aléatoire, au taux de 1/10 dans la première classe de taille et de 1/5 dans la deuxième ; les déclarations des autres classes de taille font l'objet d'un traitement exhaustif, sauf dans les régions les plus importantes où on tire un échantillon au taux 1/2 dans la classe 3.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies sur bande magnétique ; un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par les services régionaux de contrôle après contact avec les entreprises.

Le traitement informatique des déclarations correctes de ce premier échantillon permet de fournir en septembre des résultats provisoires nationaux et régionaux.

En mai de l'année suivante sont fournis les résultats définitifs, qui comportent une analyse par secteur d'activité économique. Dans l'intervalle, on a saisi les caractéristiques de taille, localisation et activité de

---

(1) Pour la définition des services marchands, voir INSEE, Nomenclatures d'activités et de produits 1973 : une unité rend des services marchands lorsque les ressources de cette unité proviennent pour plus de 50 % de la vente de ces services.

toutes les entreprises ayant remis une déclaration, parmi lesquelles on a tiré un échantillon complémentaire calculé pour assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

## 12/ Le champ de la statistique

Le tableau 1 (1) donne les nombre d'entreprises et de leurs salariés, définitifs pour 1979, provisoires pour 1980. Les nombres d'entreprises constituant l'échantillon figurent au tableau 2.

On peut estimer le champ théorique - en nombres de salariés - des déclarations 2483 pour 1979 grâce aux indications fournies par la publication des collections de l'INSEE : Structure des emplois en 1979.

Le champ de cette dernière enquête couvre les établissements de plus de 10 salariés des secteurs privé et semi-public. L'estimation de son champ théorique, faite à l'aide des statistiques de l'Unedic, couvre les établissements des mêmes secteurs, employant 10 salariés et plus. Au 31 mars 1979, elle concernait 11 357 000 salariés.

Elle ne diffère du champ théorique des déclarations 2483 que sur les deux points suivants :

a/ un certain nombre d'établissements semi-publics sont dans le champ des déclarations 2483 et non dans celui de l'enquête structure des emplois ; la situation est inverse pour d'autres établissements. Le solde des effectifs à ajouter au nombre ci-dessus est d'environ 7 000 salariés, ce qui porte le champ théorique des déclarations 2483 à 11 364 000 salariés environ ;

b/ les déclarations 2483 couvrent les salariés des établissements de moins de 10 salariés appartenant à des entreprises d'au moins 10 salariés, ce qui n'est pas le cas de l'enquête structure des emplois. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc sous-évaluée.

---

(1) Tous les tableaux cités figurent en annexe, à la fin de ce dossier.

L'effectif des salariés des entreprises ayant déposé une déclaration 2483 pour 1979 étant de 10 342 000, le champ théorique est couvert à 91 % au plus, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. On n'a opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les services régionaux de contrôle.

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'enquête "structure des emplois" étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions des nombre d'entreprises ayant remis une déclarations 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise, et qui résulte de l'exploitation du fichier des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de l'Enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (1). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible - mais non publiée - est 1978. Elle exclut les secteurs suivants :

T01 Agriculture  
T38 Services non marchands  
et parmi les Services marchands, (T29, 30, 33, 34) ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de 10 salariés au 31 décembre 1978, mais en ayant eu au moins 10 en moyenne en 1978, alors que l'INSEE ne prend en compte que celles ayant eu 10 salariés ou plus au 31 décembre 1978.

Dans ce champ, sur 129 400 entreprises assujetties en 1978, 114 000, soit 88 %, avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
80 %	96 %	96 %	99 %	96 %	88 %

---

(1) N° 64 E des Collections de l'INSEE : Les entreprises françaises, concentration et grandes entreprises des secteurs et des branches, année 1975

Les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour 1979 sont disponibles, et les résultats provisoires pour 1980. Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert ; en effet, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. Etant donné l'importance du déficit dans la classe 5, le poids relatif de celle-ci s'en trouve réduit ; il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux, qui retrouveront sans doute leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement définitif, comme cela a été le cas pour les déclarations de 1979.

## 2/ Données nationales globales

### 21/ Les dépenses de formation

Le tableau 3 donne la répartition des entreprises selon leur taux de participation financière. En 1979, 50 % des entreprises, employant 31 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires. En 1980, le nombre d'entreprises très proches de ce taux est passé à 53 %, employant 34 % des salariés. Dans le même temps, le nombre d'entreprises n'atteignant pas le taux légal est passé de 31 %, avec 19 % des salariés, à 29 %, avec 17 % des salariés.

Depuis 1978, les entreprises sont tenues de verser au Trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente majorée de 8 %, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale.

Le tableau ci-dessous donne les nombres d'entreprises ayant exposé des dépenses de formation autres que le poste obligatoire ci-dessus, et de celles ayant fait un versement au Trésor autre que celui de 0,2 % du 15 septembre.

Pourcentages d'entreprises, et de leurs salariés

- ayant fait des dépenses de formation autres que le versement de 0,2 % du 15 septembre ;
- ayant fait des versements au Trésor (autres que le précédent).

Pourcentages d'entreprises, et de leurs salariés

- ayant fait des dépenses de formation autres que le versement de 0,2 % du 15/9
- ayant fait des versements au Trésor (autres que le précédent)

(1980 : données provisoires)

		1		2		3		4		5		TOTAL	
		10 à 19		20 à 49		50 à 499		500 à 1 999		2 000 salariés ou plus			
		salariés		salariés		salariés		salariés					
		1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Entreprises ayant fait des dépenses de formation	Entreprises %	87	88	94	96	99	99	100	100	100	100	93	93
	Salariés %	88	89	95	96	99	100	100	100	100	100	98	99
Entreprises ayant versé au Trésor	Entreprises %	33	31	22	19	12	11	4	4	2	1	24	22
	Salariés %	32	30	22	18	10	9	4	3	1	1	9	8

Ce ne sont guère que les entreprises de moins de 50 salariés qui ne participent pas aux dépenses de formation, sinon par les versements obligatoires de 0,2 % ; le nombre des plus petites qui sont dans ce cas a encore légèrement diminué de 1979 à 1980. Au total, moins de 2 % des salariés dépendent de telles entreprises.

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de 10 salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement qui est de 360 000 F pour cet exercice, de 240 000 pour le suivant et de 120 000 F pour le troisième. C'est le salaire net ainsi obtenu qui est désormais utilisé pour le calcul de la participation financière. En 1980, 3 300 entreprises - contre 3 800 en 1979 - ont opéré un abattement de 360 000 F, et 3 200 autres, de 240 000 F, pour un montant total de 1 940 millions de francs. Il en est résulté une réfaction d'obligation financière de 21 M-F.

Le tableau 4 : données financières, montre que le taux de participation financière est resté stable pour les entreprises de moins de 500 salariés, celles de moins de 20 salariés restant encore assez éloignées du taux légal de 1,1 %. Il a un peu augmenté dans la classe 4, et diminué dans la classe 5, le taux global s'établissant à 1,79 %, en légère baisse, qui s'explique en partie par l'absence de certaines déclarations d'entreprises de la classe 5 mentionnée plus haut. Au total, la masse de dépenses atteignait 10,3 milliards de francs en 1980, y compris les versements de 0,2 % des salaires, qui ont été déclarés pour 1 050 millions.

Le tableau 5 donne pour chaque classe de taille la structure des dépenses de formation selon leur nature. Comme antérieurement, la part des dépenses de fonctionnement interne et de rémunération des stagiaires croît avec la taille des entreprises ; la situation est inverse pour les dépenses de convention et les versements aux fonds d'assurance formation. On notera la poursuite du mouvement de hausse de ces derniers. Quant au reste, la structure des dépenses a très peu varié de 1979 à 1980.

Les montants du versement de 0,2 % des salaires paraissent inférieurs à l'obligation légale. Il semble que certaines entreprises négligent de reporter sur leur déclaration 2483 le versement qu'elles ont fait à ce titre au Trésor. En 1980, 10 000 entreprises employant 360 000 salariés étaient encore dans ce cas ; le déficit apparent de versement est de l'ordre de 35 millions de francs.

On a indiqué au tableau 6 les nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie ; on n'a pris en compte que les entreprises qui ne se sont pas limitées au seul versement de 0,2 %. On remarquera, compte tenu de la différence de champ, l'augmentation du nombre de petites entreprises qui cotisent à des fonds d'assurance formation, et la diminution du nombre de celles qui font appel à des conventions.

22/ Les entreprises ayant eu des stagiaires

Si la très grande majorité des entreprises consentent maintenant des dépenses de formation, il en va tout autrement de celles qui ont des stagiaires.

Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés,  
ayant eu des stagiaires

(1980 : données provisoires)

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Total	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Entreprises %	18	18	36	37	69	69	91	90	94	94	37	36
Salariés %	19	19	38	38	76	75	92	90	96	96	75	74

Ces pourcentages paraissent stabilisés dans toutes les classes de taille, à un niveau très faible pour les plus petites entreprises.

23/ Les stagiaires et les stages

Le tableau 7 donne la répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille ; il faudrait y ajouter le nombre de stagiaires formés grâce aux fonds d'assurance formation, qui a été de 201 000 en 1979 et de 225 000 en 1980 (1).

---

(1) Source : Formation professionnelle et promotion sociale, annexes aux projets de loi de finances pour 1981 et 1982.

En considérant le tableau ci-dessous :

Pourcentages des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

(1980 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980

dans l'ensemble des entreprises

Hommes	3,6	3,2	6,0	5,7	13,5	13,9	21,7	23,0	34,5	32,9	19,9	19,6
Femmes	3,0	2,6	4,9	4,7	11,1	11,0	18,1	17,7	24,1	21,0	14,0	13,1
TOTAL	3,4	3,0	5,6	5,4	12,6	12,8	20,4	21,0	31,8	30,0	18,0	17,5

dans les seules entreprises ayant eu des stagiaires

TOTAL	18,0	16,2	15,0	14,0	16,7	17,2	22,2	23,2	33,1	31,1	24,1	23,5
-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

on voit que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages, qui a un peu baissé de 1979 à 1980 dans les plus petites et les plus grandes entreprises, est resté assez stable dans les autres. S'il reste très faible dans les plus petites, ceci est dû beaucoup plus au petit nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires qu'à la proportion, dans ces dernières, des salariés ayant suivi des stages, proportion qui reste presque constante pour les entreprises de moins de 500 salariés.

On remarquera d'autre part qu'en 1980 comme en 1979 le taux de stagiaires femmes n'est qu'environ 80 % de celui des hommes dans les entreprises de moins de 2 000 salariés, et de 65 % dans les plus grandes, soit 70 % dans l'ensemble.

On trouvera dans le tableau 8 les nombre de stagiaires et d'heures de stage pour les quatre catégories professionnelles de la déclaration (1) pour chaque classe de taille.

Le tableau 9 indique la répartition des stagiaires selon ces catégories, en pourcentage. 60 % des stagiaires sont des ouvriers ou employés ; cette proportion est cependant plus faible dans les petites entreprises, qui forment relativement plus d'ingénieurs et cadres et moins d'agents de maîtrise et techniciens. Cette répartition est très stable depuis plusieurs années.

L'enquête "structure des emplois" de l'INSEE déjà citée permet de remonter à la structure selon les quatre catégories professionnelles des salariés des entreprises ayant déposé une déclaration 2483 pour 1979. On a dû toutefois exclure le secteur Bâtiment-génie civil, pour des raisons qui sont exposées au chapitre 43 de l'analyse sectorielle.

On en tire (tableau 10) la proportion des salariés de chacune des quatre catégories ayant suivi des stages. Cette proportion passe de 11 % pour les personnels non qualifiés à 34 % pour les ingénieurs et cadres ; mais, comme on le verra plus loin, les situations sont très diversifiées selon les secteurs d'activité économique.

La durée moyenne des stages est donnée par le tableau 11, selon la catégorie professionnelle et la classe de taille ; ces durées sont nettement plus longues dans la classe 5, et ont peu varié de 1979 à 1980.

Le tableau 12 donne les montants moyens de dépenses de formation par salarié.

Le tableau 13 fournit la répartition des stages individuels, selon qu'ils sont organisés à l'intérieur de l'entreprise ou en application de conventions, et selon les quatre types prévus par la loi, dont nous rappelons ci-dessous la définition succincte.

prévention : stages destinés aux travailleurs menacés de licenciement ;

adaptation : stages destinés à faciliter l'accès à un premier ou à un nouvel emploi ;

la dénomination des deux autres catégories de stage parle d'elle-même.

- 
- (1) - Manoeuvres-Ouvriers spécialisés-Employés non qualifiés  
- Ouvriers et employés qualifiés  
- Agents de maîtrise-Agents techniques-Techniciens  
- Ingénieurs et cadres

Un certain nombre de stagiaires ont bénéficié de plusieurs stages, puisque le nombre de ceux-ci excède d'environ 13 % le nombre de ceux-là. 50 % des stages sont organisés à l'intérieur des entreprises, et 50 % en application de conventions, sauf les stages de prévention et d'adaptation qui le sont respectivement pour 40 % et 75 % dans les entreprises.

D'autre part, 80 % environ des stages sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances.

Les graphiques du tableau 14 mettent en évidence les structures des nombres de stages individuels dans chaque classe de taille : comme on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, la proportion de stages organisés dans l'entreprise croît fortement avec la taille, pour atteindre 70 % dans la classe 5 ; par contre, les proportions des quatre types de stage accusent des variations beaucoup plus faibles.

Enfin, le tableau 15 présente une analyse des nombres de congés de formation ; ils sont définis comme congés "accordés sur demande expresse du salarié". Toutefois, ils sont souvent repris dans le plan de formation de l'entreprise ; leur nombre est donc probablement sous-estimé.

### 3/ Analyse géographique

Les résultats fournis à l'échelon national ont été également établis pour chacune des vingt deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des 95 départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation, et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation faits dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations.

Pour corriger cette déformation, le CEREQ a mené en 1980, auprès des entreprises exploitant plusieurs établissements (1) employant au moins 50 salariés, une enquête - maintenant bisannuelle - sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci en 1979. Il leur était demandé de remplir un questionnaire QS9 (fac similé en annexe) pour chacun de ces établissements. 5 713 établissements, employant 2 019 000 salariés, ont pu être ainsi affectés dans leur région et département.

82 % de ces salariés sont employés par des entreprises de la région d'Ile de France ; 77 % le sont par des entreprises de plus de 2 000 salariés. A l'exception de trois très grandes entreprises d'Ile de France qui n'ont pas pu répondre à l'enquête, et dont les données n'ont donc pas pu être réparties, le champ de l'enquête peut être considéré comme couvert de façon quasi-exhaustive.

Les résultats régionaux et départementaux de cette enquête sont donnés à la suite de ceux du traitement des déclarations 2483.

### 31/ Données régionales

Le tableau 16 rassemble les principales données régionales ; nombres d'entreprises, nombres de salariés et structure par classe de taille, dépenses consenties, nombres de stagiaires, ainsi que les ratios déjà présentés précédemment.

Etant donné la très forte influence de la taille des entreprises sur tous les aspects de leur participation à la formation professionnelle continue, on a indiqué, dans chaque région, la structure (en pourcentage) des nombres de salariés par classe de taille. La très forte concentration dans la Région Ile de France des entreprises de grande taille y entraîne celle des dépenses et des stagiaires. Notons que l'essentiel du déficit provisoire des déclarations de 1980 de la classe 5 mentionné plus haut se situe dans cette région, ce qui explique la diminution apparente du poids de cette classe dans la région.

Comme précédemment, les pourcentages des nombres d'entreprises ayant consenti des dépenses ne prennent en compte que celles qui ont fait d'autres dépenses que les versements de 0,2 % du 15 septembre au Trésor.

---

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale, etc.

Le tableau 17 donne les principales masses de dépenses par région : dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise, dépenses en vertu de conventions, rémunérations des stagiaires, versements à des fonds d'assurance formation. Le poste "autres dépenses" inclut les versements de 0,2 % mentionnés ci-dessus.

Le tableau 18 fournit les taux de participation financière par classe de taille ; le tableau 19 reprend ces taux sous forme de graphiques.

Enfin, le tableau 20 donne les nombre de stagiaires et d'heures de stage dans les quatre catégories professionnelles.

Les tableaux 21 à 23 fournissent les résultats régionaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.

### 32/ Données départementales

Le tableau 24 fournit les principales données départementales pour 1979. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés. Le tableau 25 tient compte de la localisation de ceux-ci.

### 4/ Analyse des données nationales par secteur d'activité économique (1979)

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique, définis par la brochure de l'INSEE : "Regroupement des Nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40". Le regroupement adopté correspond au niveau 40 (code T 40), identique à la nomenclature SECT 38 de la Comptabilité nationale.

La liste des secteurs est donnée en annexe page 88.

#### 41/ Champ de la statistique par secteur

Comme il a été dit plus haut, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1979 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la publication précitée des collections de l'INSEE. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 26 donne, en pourcentage des nombres de salariés, le taux de couverture du champ théorique par les déclarations 2483, par secteur.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation. Le regroupement de secteurs figurant également dans le tableau 26 fait disparaître en grande partie ces discordances.

Le tableau 27 fournit d'autre part, pour l'année 1978 et pour 13 secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et de celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici dans les deux cas des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, la plupart de ceux de l'industrie, le commerce, les transports, les assurances et les organismes financiers, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil, et les services. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 12, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

#### 42/ Les données sectorielles pour 1979

Les principales données par secteur figurent au tableau 28. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leurs efforts de formation, on a indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) atteint ou même dépasse largement 85 %, il n'en va pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur  $t_2$  mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que  $t_3$  : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9), mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, avec le nombre  $h$  d'heures de stage par salarié (col. 11), l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Le graphique du tableau 29 situe la position de chaque secteur selon le taux  $t_1$  de participation financière (en abscisse) et le taux  $t_3$  du nombre de stagiaires (en ordonnée).

De façon analogue, le graphique du tableau 30 situe la position de chaque secteur selon la durée moyenne des stages (nombre moyen d'heures de stage par stagiaire) en abscisse, et le taux  $t_3$  du nombre de stagiaires en ordonnée. Les hyperboles  $h \times t_3 = Cte$  (en tireté) sont les courbes de nombres égaux d'heures  $h$  de stage par salarié ; ce sont donc des courbes d'efforts physiques de formation égaux.

Sur ces deux graphiques, on a rappelé en rouge la position en 1978 des secteurs dont les variations d'une année sur l'autre sont significatives ; elles sont mentionnées par une flèche. Pour ne pas surcharger le graphique, la position en 1978 des secteurs qui ne sont pas dans ce cas n'a pas été figurée.

Dans chaque classe de taille, taux de participation financière, taux de stagiaires et effort physique de formation ne présentent que peu de variations en moyenne par rapport à 1978. Par contre, la tendance à la diminution de la durée moyenne des stages, constatée en 1978, se confirme. Dans quelques secteurs (05 Pétrole, 07 Sidérurgie, 08 Métaux non ferreux, 09 Matériaux de construction, 16 Construction de véhicules de transport terrestre, 17 Construction navale et aéronautique, 29 Commerce-réparation automobile), elle s'accompagne d'une certaine diminution de l'effort physique de formation. Deux secteurs seulement font exception (06 Electricité-gaz et eau, 23 Caoutchouc-plastiques), qui augmentent leur taux de participation financière et leur effort physique.

A l'aide du premier graphique, on reprendra plus loin la typologie des secteurs présentée dans les précédents documents ; le deuxième graphique permettra de l'affiner dans certains cas. Auparavant, on présentera les principaux indicateurs par classe de taille ; on a toutefois négligé les strates trop petites, c'est-à-dire contenant moins de 2 000 salariés.

Le tableau 31 donne les taux de participation financière t1 par classe de taille, et le tableau 32 reprend les mêmes taux sous forme de graphiques.

Les tableaux 33 et 34 présentent les mêmes graphiques pour les taux t2 d'entreprises ayant eu des stagiaires, et t3 de salariés ayant suivi des stages.

Sur les graphiques de t1 et t3, on a rappelé les valeurs de ces indicateurs en 1978 quand celles de 1979 s'en écartent de façon significative.

Les graphiques du tableau 35 permettent de comparer les taux de stagiaires hommes et femmes en 1979. Quelle que soit la strate secteur x taille, à part de rares exceptions, le taux de stagiaires femmes est toujours inférieur à celui des hommes, et parfois dans de fortes proportions.

Le tableau 36 donne pour chaque secteur la durée moyenne des stages pour chacune des quatre catégories professionnelles entre lesquelles la déclaration 2483 répartit les salariés.

Le tableau 37 fournit d'abord, en abscisse, la répartition en pourcentage des salariés de chaque secteur selon leur catégorie professionnelle, tirée de l'enquête "Structure des emplois 1979" déjà citée. Dans chaque case figure le pourcentage du nombre de salariés de la catégorie correspondante ayant suivi des stages. Il convient toutefois de rappeler ici l'incertitude qui peut affecter ces pourcentages dans certains secteurs, étant données les différences de champ entre enquête "structure des emplois", qui fournit la structure des salariés des établissements, et statistique des déclarations 2483, qui donne la structure des stagiaires des entreprises.

N'y figure pas l'important secteur 24 Bâtiment-génie civil, qui verse une grande partie de sa participation à un fonds d'assurance formation, lequel forme des stagiaires qui ne sont pas repris dans les présentes statistiques, très peu significatives sur ce point pour ce secteur.

### 43/ Typologie et description des secteurs

Les secteurs ont été répartis en six groupes (1), le premier critère de classement étant le taux global de participation financière t1, le second, qui lui est subordonné, étant la proportion t3 des salariés ayant suivi des stages. Dans chaque groupe, les secteurs se différencient en outre par la durée moyenne des stages.

Dans chaque secteur, on étudiera d'abord les valeurs des trois indicateurs t1 t2 t3 selon la classe de taille ainsi que, s'il y a lieu, leurs variations par rapport à 1978. On examinera ensuite, pour chaque secteur pris dans son ensemble, le nombre d'heures de stage par salarié, ainsi que les valeurs des taux de stagiaires t3 selon les quatre catégories professionnelles et le sexe. Toutes ces données sont comparées aux valeurs moyennes pour l'ensemble des secteurs.

#### Groupe A

- 06 Electricité, gaz et eau
- 04 Charbon et cokéfaction
- 31 Transports
- 37 Organismes financiers
- 05 Pétrole et gaz naturel
- 36 Assurances

Tous ces secteurs ont un taux financier t1 supérieur à 2,5 %, atteignant même 5,2 % pour le premier. Les taux de stagiaires t3 sont compris entre 35 et 52 %, les nombres d'heures de stage par salarié, entre 22 et 31.

Les deux premiers, ainsi que le pétrole, sont extrêmement concentrés dans la classe 5, qui comprend 89 à 98 % des salariés, employés dans de très grandes entreprises presque toutes semi-publiques.

Dans le secteur Electricité, gaz et eau, les taux financiers et de stagiaires, déjà en hausse en 1978, ont continué à progresser en 1979, ce qui a entraîné un effort physique de formation plus important.

---

(1) Ces regroupements peuvent être assez différents de ceux de 1978, ce qui n'a d'autre signification que descriptive.

Ce secteur emploie une très faible proportion de personnel non qualifié, et une très forte proportion de techniciens-agents de maîtrise. La proportion de stagiaires est très faible pour le personnel non qualifié, élevée pour les techniciens et ingénieurs-cadres. Les durées de stages sont élevées, surtout pour le personnel non qualifié.

Dans le secteur Charbon-cokéfaction on remarque, à effort physique de formation constant et élevé, une forte diminution du taux financier et de la durée moyenne des stages, et une augmentation sensible du taux de stagiaires.

Dans ce secteur la structure des emplois est incertaine, du fait qu'une seule houillère de bassin sur trois a répondu à l'enquête de l'INSEE. Sous cette réserve, on y notera la forte proportion de qualifiés, le taux de stagiaires t3 en hausse pour la maîtrise et pour les qualifiés. Les non-qualifiés bénéficient d'un effort tout particulier, qui se manifeste par une proportion élevée de stagiaires et une longue durée des stages.

Dans ces deux secteurs, les taux de stagiaires femmes sont très inférieurs à ceux des hommes, et même à ceux de la moyenne nationale dans la classe 5.

Le secteur Pétrole-gaz naturel a enregistré une forte baisse de son effort physique de formation, due à la diminution de la durée moyenne des stages. Il a une très faible proportion de non qualifiés, de fortes proportions de maîtrise et d'ingénieurs-cadres. Les taux de stagiaires, partout supérieurs à la moyenne nationale, croissent fortement avec la qualification. Les durées de stage ne sont plus supérieures à la moyenne nationale que pour les non qualifiés.

Le secteur Transports peut se subdiviser en deux ensembles très dissemblables ; le premier est constitué d'un très petit nombre de très grandes entreprises semi-publiques, employant 55 % des salariés du secteur ; le second comprend un très grand nombre d'entreprises (près de 5 700) réparties dans les quatre premières classes de taille.

Seul le premier ensemble (classe 5) présente des taux t1 et t3 très supérieurs aux moyennes nationales. Dans les quatre autres classes, t1, t2 et t3 sont proches de celles-ci. Dans la classe 5, le taux de stagiaires femmes, tout en étant supérieur à la moyenne nationale, n'atteint que la moitié de celui des hommes.

Ce secteur emploie une proportion très élevée de personnel qualifié, et assez faible de personnel non qualifié, ainsi que d'ingénieurs-cadres. Les taux de stagiaires sont surtout élevés pour les deux premières catégories. Les durées de stage sont longues pour les ingénieurs-cadres, et proches de la moyenne pour les autres catégories.

Le secteur des Organismes financiers est très concentré. Les entreprises de plus de 500 salariés en emploient 81 %. Dans toutes les classes de taille, t1 t2 t3 sont largement supérieurs à la moyenne nationale. C'est le secteur où le taux de stagiaires femmes est de beaucoup le plus élevé, quoique inférieur à celui des hommes.

Ce secteur emploie une faible proportion de personnel non qualifié, et de fortes proportions des trois autres catégories. Le taux moyen de stagiaires est très élevé pour toutes les qualifications, et tout spécialement pour les qualifiés et les agents de maîtrise-techniciens. Les durées de stage sont moyennes et uniformes.

Le secteur Assurances est à peine moins concentré que le précédent. Les indicateurs t1 et t3 sont partout supérieurs à la moyenne et croissent avec la taille. Les taux de stagiaires femmes, très inférieurs à ceux des hommes, ne dépassent que de peu les moyennes nationales.

Ce secteur emploie une proportion assez faible de non-qualifiés, élevée pour les deux catégories d'encadrement. Les taux de stagiaires sont supérieurs à la moyenne sauf pour les techniciens-maîtrise. Les durées de stage, dans l'ensemble peu éloignées de la moyenne, décroissent quand la qualification s'élève.

### Groupe B

- 38 Services non marchands (1)
- 15 Construction électrique et électronique
- 08 Métaux non ferreux
- 23 Caoutchouc-matières plastiques
- 11 Chimie de base-fils artificiels et synthétiques

---

(1) Une entreprise rend des Services non marchands quand plus de 50 % de ses ressources sont constituées d'impôts, cotisations sociales, transferts en provenance d'autres administrations, cotisations volontaires des ménages. Moins de 50 % de ses ressources proviennent alors de la vente de ses services.

Les secteurs de ce groupe ont des taux financiers compris entre 1,9 et 2,3 %, des taux de stagiaires compris entre 15 et 29 %, un nombre d'heures de stages de 15 par salarié, avec des durées moyennes de stage échelonnées de 45 à 97 heures.

Le secteur Services non marchands est assez peu concentré : 62 % des salariés appartiennent à des entreprises de moins de 500 salariés. Taux financier t1 et de stagiaires t3, tout en croissant fortement avec la taille, sont partout largement supérieurs à la moyenne nationale (sauf t3 pour la classe 5).

Ce secteur emploie relativement peu de non qualifiés et de techniciens-maîtrise, et beaucoup de cadres (1). Les taux de stagiaires, comparables à la moyenne pour les qualifiés, leur sont supérieurs pour les techniciens-maîtrise. Les durées de stage, en légère baisse, restent élevées, et décroissent quand la qualification augmente.

La Construction électrique et électronique est un secteur fortement concentré. Le taux financier est en augmentation dans les trois premières classes de taille. Le taux de stagiaires t3 croît fortement avec la taille, mais reste pour les femmes très inférieur à celui des hommes.

Ce secteur se caractérise par une faible proportion de qualifiés, et une forte proportion de non qualifiés. Les taux de stagiaires sont un peu supérieurs à la moyenne pour les cadres. Les durées de stage sont assez élevées, sauf pour les non-qualifiés.

Le secteur Métaux non ferreux est un peu moins concentré que le précédent : les entreprises de la classe 5 emploient 57 % des salariés. Sauf le taux de stagiaires t3, les divers indicateurs, en hausse en 1978, accusent une certaine baisse en 1979, tout en restant cependant supérieurs aux valeurs de 1977.

La structure des emplois est proche de la moyenne nationale ; les taux de stagiaires croissent régulièrement avec la qualification, mais les durées moyennes des stages sont presque uniformes.

---

(1) 11 % des salariés de ce secteur figurent sous la rubrique "métiers divers" dans l'enquête structure des emplois.

Le secteur Caoutchouc-matières plastiques est moyennement concentré. Le taux financier a augmenté en 1979 - essentiellement dans la classe 5 - ainsi que la durée moyenne des stages qui atteint 98 heures. Les taux de stagiaires sont inférieurs à la moyenne, surtout pour les femmes.

Ce secteur emploie une forte proportion de non qualifiés, au détriment des effectifs des qualifiés. Seuls les non-qualifiés ont des taux de stagiaires comparables à la moyenne de leur catégorie. Les durées de stages sont élevées chez les non-qualifiés et la maîtrise.

Le secteur Chimie de base-fils artificiels et synthétiques est plus fortement concentré que le précédent ; les entreprises de la classe 5 emploient 64 % des salariés. Pour un effort physique stable, le taux de stagiaires a légèrement augmenté, et la durée des stages, diminué. Les taux de stagiaires hommes et femmes sont pratiquement identiques dans les classes 4 et 5.

La proportion de non-qualifiés dans ce secteur est assez faible, celle des qualifiés et des techniciens-maîtrise, assez forte. Les taux de stagiaires t3 sont un peu supérieurs à la moyenne dans les quatre catégories. Les durées de stage sont proches de la moyenne.

### Groupe C

- 12 Parachimie, industrie pharmaceutique
- 16 Construction de véhicules de transport terrestre-automobile
- 07 Métaux ferreux-sidérurgie
- 33 Services marchands aux entreprises
- 10 Industrie du verre
- 17 Construction navale et aéronautique-armement

Ce groupe rassemble des secteurs dont le taux financier s'échelonne de 1,4 à 1,8 % ; le taux de stagiaire, encadrant la moyenne nationale, de 16 à 23 % ; la durée des stages, de 47 à 74 heures ; l'effort physique est d'environ 12 heures par salarié, à l'exception des Services aux entreprises, où il est de 7 heures par salarié seulement.

Le secteur Parachimie-industrie pharmaceutique est peu concentré. Taux financier t1 et de stagiaires t3 croissent fortement avec la taille, ce dernier étant partout supérieur à la moyenne nationale, y compris pour les femmes, mais dans une moindre mesure que pour les hommes.

Caractérisé par une proportion élevée de techniciens et de cadres, ce secteur présente pour ces derniers un taux t3 de stagiaires élevé. Les durées de stage sont presque uniformes et assez faibles.

Le secteur Véhicules de transport-automobiles est fortement concentré : les entreprises de moins de 500 salariés en emploient moins de 13 %. Taux financier t1 et de stagiaires t3 - en particulier pour les femmes - sont inférieurs à la moyenne dans toutes les classes de taille. Tous les indicateurs présentent d'ailleurs une légère baisse en 1979.

Ce secteur emploie une très forte proportion de non-qualifiés - près de 50 % - et une faible proportion de qualifiés et surtout de cadres. Le taux de stagiaires t3, assez faible pour les non-qualifiés, augmente avec la qualification et se rapproche des moyennes nationales. Par contre, les durées des stages sont longues, quoiqu'un peu moins qu'en 1978, surtout pour les ouvriers et employés qualifiés.

Le secteur Métaux ferreux-sidérurgie est aussi concentré que le précédent. La durée moyenne des stages a sensiblement baissé par rapport à 1978, entraînant une certaine diminution de l'effort physique de formation.

La structure des emplois est proche de la moyenne, avec toutefois un net déficit en ingénieurs-cadres. Les pourcentages t3 de stagiaires sont partout moyens et les durées de stages sont partout assez basses.

Le secteur des Services marchands aux entreprises est très peu concentré ; c'est le troisième pour le nombre d'entreprises. Le taux de stagiaires t3 est dans chaque classe de taille - sauf dans la classe 5 - supérieur à la moyenne nationale ; il croît fortement avec la taille. Les taux de stagiaires femmes ne sont que de peu inférieurs à ceux des hommes.

Ce secteur se signale par une assez faible proportion de non-qualifiés, et une très forte proportion de cadres. Le taux de stagiaires, qui croît beaucoup avec la qualification, n'atteint la moyenne nationale que pour les cadres. Les durées de stage sont inférieures aux valeurs moyennes, sauf pour la maîtrise.

L'Industrie du verre est très concentrée. Pour les entreprises de plus de 500 salariés, le taux financier t1 est faible ; les taux de stagiaires t3 sont en diminution sensible, ainsi que le nombre d'heures de stage par salarié, tendance déjà constatée l'année précédente.

On rencontre dans ce secteur une importante proportion de personnels non qualifiés, et d'assez faibles proportions de personnels d'encadrement. Les taux de stagiaires sont élevés pour les non-qualifiés, et assez bas pour les qualifiés. A l'inverse, les durées de stage sont un peu en-dessous de la moyenne pour les non-qualifiés, et un peu supérieures pour les qualifiés.

Le secteur Construction navale et aéronautique-armement, très concentré, emploie très peu de non-qualifiés, et de fortes proportions de qualifiés et surtout de techniciens-maîtrise. Le taux de stagiaires, qui croît avec la taille, est plutôt en-dessous de la moyenne pour les trois premières catégories professionnelles. Les durées de stage sont longues pour les qualifiés et les non-qualifiés, ce qui place ce secteur dans la moyenne de ce groupe pour l'effort physique de formation, malgré son faible taux financier.

Dans l'ensemble des autres secteurs, le taux financier est inférieur à 1,4 ‰, et le taux de stagiaire, à 24 ‰, pour atteindre dans certains secteurs des valeurs très basses. Aussi l'effort physique de formation est-il toujours inférieur à 7 heures de stage par salarié. A la seule exception du Commerce de détail alimentaire, ces secteurs sont peu concentrés.

#### Groupe D

- 01 Agriculture-sylviculture-pêche
- 27 Commerce de détail alimentaire
- 28 Commerce de détail non alimentaire
- 29 Réparation et commerce de l'automobile
- 03 Industries agricoles et alimentaires, autres que viande-lait
- 21 Industrie du papier-carton
- 02 Industries de la viande et du lait
- 26 Commerce de gros non alimentaire
- 09 Matériaux de construction et minéraux divers

Les taux financiers dans ce groupe étant peu différents - 1,35 à 1,20 % - on a classé ces secteurs dans l'ordre des taux de stagiaires décroissants, de 23 à 14 %, qui coïncide à peu près avec l'ordre des durées moyennes de stage croissantes, de 22 à 41 heures. Ainsi, tous ces secteurs consentent un effort physique de formation de 5 à 6 heures par salarié.

Le secteur Agriculture-sylviculture-pêche présente des taux financiers t1 et de stagiaires t3 qui sont faibles pour les entreprises de 500 à 2 000 salariés.

La structure de salariés est proche de la structure nationale, les cadres étant un peu sous-représentés. Les taux de stagiaires, faibles pour les qualifiés, sont parmi les plus élevés pour le personnel d'encadrement. Par contre, les durées de stage sont particulièrement basses.

Le taux financier du Commerce de détail alimentaire, secteur assez concentré, ne croît que fort peu avec la taille ; par contre, le taux de stagiaires, très faible dans les entreprises de moins de 50 salariés, est supérieur à la moyenne pour celles de 50 à 500 salariés, mais ne croît plus au-delà. C'est un des rares secteurs où les femmes bénéficient d'un taux de stagiaires égal à celui des hommes - sauf toutefois dans la classe 5.

Ce secteur présente une forte proportion de qualifiés, et une faible proportion de personnel d'encadrement. La répartition des taux de stagiaires est proche de la moyenne nationale, les cadres étant toutefois un peu plus favorisés. Les durées des stages sont uniformément très courtes.

Le secteur du Commerce de détail non alimentaire présente une certaine augmentation du taux financier, du taux de stagiaires et de l'effort physique de formation. Les taux financiers croissent beaucoup moins avec la taille que les taux de stagiaires t3, qui sont même supérieurs à la moyenne dans les classes 3 et 4, y compris pour les femmes.

Ce secteur emploie peu de non-qualifiés, mais une forte proportion de qualifiés. Les taux de stagiaires sont faibles pour les techniciens-maîtrise, proches de la moyenne pour les autres catégories. Par contre, les durées de stage sont partout très courtes.

Le secteur Réparation et commerce de l'automobile présente des taux financiers proches de la moyenne pour les entreprises de 10 à 500 salariés, qui emploient d'ailleurs 89 % des salariés du secteur, le moins concentré de tous. Dans chaque classe de taille, les taux de stagiaires sont nettement supérieurs à la moyenne, mais pour les hommes seulement ; ils leur sont

très inférieurs pour les femmes. On remarquera les proportions élevées de petites entreprises ayant des stagiaires.

Ce secteur emploie de faibles proportions de non-qualifiés et de techniciens-maîtrise, et une forte proportion de qualifiés. Le taux de stagiaires est faible pour tous les ouvriers et employés. Les durées de stage sont uniformément basses, en nette diminution sauf pour les qualifiés.

Le secteur des Autres industries agricoles et alimentaires (1), présente des taux financiers croissant assez peu avec la taille, mais le taux de stagiaires croît nettement avec celle-ci.

Il emploie beaucoup de non-qualifiés ; seul l'encadrement bénéficie d'un taux de stagiaires un peu supérieur à la moyenne ; pour les quatre catégories professionnelles, les durées de stage sont courtes.

Dans le secteur Papier-carton, les taux financiers sont partout inférieurs à la moyenne. Les taux de stagiaires, très bas pour les deux plus petites classes de taille, dépassent la moyenne de 50 à 500 salariés ; pour les femmes, ces taux sont dans l'ensemble très bas.

Ce secteur emploie une très forte proportion de non-qualifiés, au détriment des trois autres catégories. Les taux de stagiaires dans les quatre catégories sont très peu différents des moyennes nationales ; mais les durées de stage sont partout très courtes.

Dans le secteur des Industries de la viande et du lait, le taux financier ne croît que faiblement avec la taille. Les taux de stagiaires sont proches de la moyenne dans les classes de taille 2, 3 et 4.

C'est un secteur où la proportion de qualifiés et surtout de non-qualifiés est relativement élevée, et celle du personnel d'encadrement faible. Les pourcentages de stagiaires sont plutôt faibles pour les qualifiés, proches de la moyenne pour les autres catégories. Les durées de stage sont partout faibles.

Dans toutes les classes de taille, sauf la classe 5, le secteur Commerce de gros non alimentaire, peu concentré, présente des taux de stagiaires plutôt supérieurs à la moyenne, mais pour les hommes seulement.

---

(1) Autres que celles de la viande et du lait.

Il emploie une faible proportion de non-qualifiés, et une très forte proportion de personnel d'encadrement. Les taux de stagiaires, faibles pour les non-qualifiés, croissent avec la qualification, tout en restant inférieurs aux moyennes nationales. Les durées de stage sont assez faibles.

Le secteur Matériaux de construction est peu concentré. Le taux de stagiaires t3, partout inférieur à la moyenne, croît vivement avec la taille ; les taux de stagiaires femmes sont bas. La durée moyenne des stages est plus faible en 1979 qu'en 1978.

Il emploie une proportion élevée de non-qualifiés, et assez faible de personnel d'encadrement. Les taux de stagiaires, faibles pour les ouvriers et employés, sont proches du taux national pour les techniciens-maîtrise et pour les cadres. Les durées de stage sont presque uniformes et faibles.

#### Groupe E

- 14 Construction mécanique
- 13 Fonderie et travail des métaux
- 22 Imprimerie-presse-édition
- 18 Textile et habillement
- 19 Cuir et chaussure
- 34 Services marchands aux particuliers
- 35 Location et crédit bafl immobilier

Ce groupe comprend des secteurs dont le taux financier est d'environ 1,2 %, et le taux de stagiaires de 7 à 13 %. Mais comme les durées de stage, sauf pour le dernier, s'étagent de 50 à 70 heures, leur effort physique de formation, de 5 à 7 heures par salarié, est un peu plus important que dans le groupe D.

Les trois premiers secteurs :

Construction mécanique  
Fonderie et travail des métaux  
Imprimerie-presse-édition

présentent des valeurs très comparables pour tous les indicateurs : taux financiers croissant peu avec la taille, faibles taux de stagiaires dans toutes

les tailles, plus faibles encore pour les femmes dans les deux premiers. Les durées de stage sont d'environ 50 heures.

Le secteur Fonderie-travail des métaux se caractérise par une proportion élevée de non-qualifiés ; celui de l'Imprimerie-presse-édition, par des proportions élevées de qualifiés et surtout de cadres. Les taux de stagiaires sont faibles pour les non-qualifiés, et aussi pour le personnel d'encadrement dans le troisième secteur. Par contre, les durées de stage, un peu inférieures à la moyenne, décroissent plutôt quand la qualification augmente.

Les deux secteurs :

Textile et habillement

Industries du cuir et de la chaussure

ont en commun :

- des taux financiers croissant faiblement avec la taille ;
- de faibles proportions de petites entreprises ayant eu des stagiaires ;
- des taux de stagiaires très inférieurs à la moyenne dans toutes les classes de taille, tant pour les hommes que pour les femmes ;
- des durées moyennes de stage de 70 et 65 heures, qui en 1979 ont un peu augmenté dans le premier secteur et diminué dans le second.

Ces deux secteurs emploient des proportions importantes de personnel ouvrier-employé, plus élevées pour les qualifiés dans le Textile-habillement, pour les non-qualifiés dans le Cuir-chaussure. Dans le premier secteur, les taux de stagiaires sont très bas pour les qualifiés, un peu plus élevés pour les non-qualifiés, lesquels bénéficient de durées de stage assez élevées.

Si le secteur Services marchands aux particuliers a un taux financier qui, quoique faible, croît régulièrement avec la taille, il présente des proportions d'entreprises ayant des stagiaires et des taux de stagiaires bien au-dessous de la moyenne. Mais il faut remarquer ici que ce secteur consacre 26 % de ses dépenses à cotiser à des fonds d'assurance formation, et que 34 % des entreprises, employant 30 % des salariés, y consacrent plus de 50 % de leurs dépenses. Or, pour éviter les doubles emplois, les stagiaires formés par l'intermédiaire de ces fonds ne figurent pas sur la déclaration 2483.

Une analyse des taux de stagiaires selon la qualification est donc peu significative ; on se bornera à remarquer que ce secteur emploie près de 50 % de non-qualifiés, et que les durées des stages qu'il déclare sont plutôt élevées, quoiqu'en diminution par rapport à 1978.

Le secteur Location et crédit bafl immobilier, d'importance minime, n'est mentionné ici que pour mémoire.

### Groupe F

30 Hôtels-café-s-restaurants

25 Commerce de gros alimentaire

20 Industries du bois, de l'ameublement et diverses

24 Bâtiment-génie civil et agricole

Ce groupe comprend les secteurs où le taux financier est inférieur ou à peine égal au taux légal de 1,1 %. Avec des taux de stagiaires inférieurs à 10 % et des durées de stage de 30 à 40 heures, leur effort physique de formation ne dépasse guère 3 heures par salarié.

Le secteur Hôtels-café-s-restaurants présente des valeurs très faibles pour tous les indicateurs, malgré une certaine augmentation du taux de stagiaires en 1979. Il emploie une forte proportion de non-qualifiés, au détriment des qualifiés et de la maîtrise. C'est un secteur qui fait largement appel aux fonds d'assurance formation ; il leur affecte 21 % de ses dépenses, et 36 % des entreprises, employant 28 % des salariés, leur consacrent plus de 50 % de celles-ci. On se bornera donc à remarquer que les durées des stages déclarés sont faibles dans les quatre catégories professionnelles.

Dans le secteur Commerce de gros alimentaire, les taux de stagiaires sont comparables à la moyenne, sauf toutefois dans la classe 5, dont le poids est d'ailleurs minime.

Ce secteur présente une structure des emplois très proche de la moyenne. Dans toutes les catégories, les taux de stagiaires atteignent à peine la moitié des taux nationaux, et les durées de stage sont uniformément courtes, quoiqu'un peu moins qu'en 1978.

Le secteur des Industries du bois, de l'ameublement et diverses présente dans toutes les classes de taille des taux financiers et de stagiaires très faibles. Il emploie une très forte proportion de non-qualifiés, au détriment des trois autres catégories ; toutes présentent des taux de stagiaires et des durées de stage faibles.

Enfin, les entreprises de l'important secteur Bâtiment-génie civil ont un taux financier presque uniforme de 1,1 % ; mais elles consacrent 39 % de leurs dépenses à leur fonds d'assurance formation ; 56 % des entreprises, employant 49 % des salariés, lui consacrent plus de 50 % de leurs dépenses. Aussi, comme les années précédentes, une analyse des faibles taux de stagiaires serait-elle ici peu pertinente.

## CONCLUSION

1980 est la quatrième année où l'obligation financière est de 1,1 % des salaires. Néanmoins, les taux financiers des entreprises de 10 à 19 salariés, n'atteignent pas encore ce taux légal en moyenne et semblent avoir cessé de croître.

Ces taux financiers dans les entreprises d'au moins 20 salariés, et les divers taux de stagiaires pour l'ensemble des entreprises, marquent une remarquable stabilité depuis plusieurs années, mises à part quelques variations ponctuelles. Par contre, on peut observer une certaine diminution de la durée des stages, surtout dans les plus grandes entreprises, et dans certains secteurs.

La mesure dans laquelle les salariés bénéficient effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de leur entreprise, ainsi que de leur catégorie professionnelle et de leur sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1979	48 906	50 062	24 209	1 931	465	125 573
1980 (provisoire)	46 104	46 921	22 373	1 851	413	117 662
Nombres de salariés 1979	689 000	1 569 000	3 248 000	1 727 000	3 109 000	10 342 000
1980 (provisoire)	647 000	1 471 000	2 957 000	1 618 000	2 841 000	9 534 000

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1979 définitif	11 136	16 179	18 740	1 903	465	48 423
1980 provisoire	5 447	9 911	15 148	1 657	413	32 576

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t<sub>1</sub>  
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière t <sub>1</sub>	Nombres d'entreprises	‰	Nombres de salariés	‰	Montant des salaires (millions de F)	‰	Dépenses réelles imputables (millions de F)	‰
---	-----------------------	---	---------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

1979

Inférieur à 1,09 ‰	39 099	31	1 913 000	19	92 554	17	749	7
Compris entre 1,09 et 1,11 ‰	62 423	50	3 156 000	31	148 859	27	1 638	16
Supérieur à 1,11 ‰	24 051	19	5 273 000	50	312 262	56	7 819	77
Total	125 573	100	10 342 000	100	553 675	100	10 206	100

1980 (provisoire)

Inférieur à 1,09 ‰	34 566	29	1 582 000	17	85 560	15	663	6
Compris entre 1,09 et 1,11 ‰	61 961	53	3 211 000	34	166 621	29	1 833	18
Supérieur à 1,11 ‰	21 135	18	4 741 000	49	323 106	56	7 809	76
Total	117 662	100	9 534 000	100	575 287	100	10 305	100

Tableau 4 - Données financières (en Millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------

1979

Taux de participation %	0,95	1,06	1,30	1,64	2,86	1,84
Nombre d'entreprises	48 906	50 062	24 209	1 931	465	125 573
Nombre de salariés	689 000	1 569 000	3 248 000	1 727 000	3 109 000	10 342 000
Montant des salaires MF	32 645	75 857	160 403	93 997	190 773	553 675
Dépenses imputables MF	310	807	2 085	1 543	5 461	10 206
Versem. au Trésor MF	77	93	52	3	-	225

1980 (provisoire)

Taux de participation %	0,95	1,08	1,31	1,71	2,72	1,79
Nombres d'entreprises	46 104	46 921	22 373	1 851	413	117 662
Nombre de salariés	647 000	1 471 000	2 957 000	1 618 000	2 841 000	9 534 000
Montant des sal. nets MF	34 138	81 077	168 458	102 718	188 896	575 287
Dépenses imputables MF	325	879	2 213	1 755	5 133	10 305
Versem. au Trésor MF	71	83	47	4	-	205

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie,  
en % des dépenses totales

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL	
1979							
Frais de personnel enseignant	1	0,7	0,8	3	6	13	9
Frais de personnel non enseignant	2	ξ	ξ	1,3	5	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	ξ	ξ	ξ	ξ	1,5	1
Autres frais de fonctionnement	4	ξ	ξ	ξ	1,1	4	2,4
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1,2	1,4	5	12	26	17
Dépenses d'équipement	6	ξ	ξ	ξ	ξ	1,4	0,9
Dépenses en application de conventions		31	32	30	26	11	19
dont : plan de formation	7	31	32	30	25	10	19
congés-formation	8	ξ	ξ	ξ	0,9	0,5	0,5
Rémunérations versées aux stagiaires	9	11	15	29	39	50	40
Transport et hébergement	10	1,5	2,1	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	28	25	14	6	1,3	7
Versements à des organismes agréés	12	1,9	2,1	1,4	ξ	ξ	0,6
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	5	4	2,3	1,1	ξ	1,2
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	1,1	1	0,8	0,7	0,5	0,7
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	15	0,6	0,5	ξ	ξ	ξ	0,1
Versement du 15/09/79	16	18	16	14	11	7	10
Dépenses de stages pratiques	17	ξ	ξ	ξ	ξ	ξ	0,1
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	0,6	0,8	0,9	1,2	0,9	0,9
Dépenses déductibles	20	99,4	99,2	99,1	98,8	99,1	99,1

1980 (données provisoires)							
Frais de personnel enseignant	1	ξ	0,9	3	6	13	8
Frais de personnel non enseignant	2	ξ	ξ	1,2	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	ξ	ξ	ξ	ξ	1	0,6
Autres frais de fonctionnement	4	ξ	ξ	ξ	1,3	4	2,5
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	0,6	1,3	5	12	25	16
Dépenses d'équipement	6	ξ	ξ	ξ	ξ	0,9	0,6
Dépenses en application de conventions		29	31	30	25	11	20
dont : plan de formation	7	29	31	29	24	11	19
congés-formation	8	ξ	ξ	ξ	0,7	ξ	0,5
Rémunérations versées aux stagiaires	9	10	15	29	39	50	40
Transport et hébergement	10	1,4	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	32	26	15	6	1,4	8
Versements à des organismes agréés	12	2	2,2	1,4	ξ	ξ	0,7
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	5	4	2,2	1	ξ	1,3
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	1,1	1	0,8	0,7	0,6	0,7
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	0,9	0,8	ξ	ξ	ξ	0,2
Versement du 15/09/80	16	18	16	13	11	7	10
Dépenses de stages pratiques	17	ξ	ξ	ξ	ξ	ξ	0,2
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	0,4	1	1	1	1,1	1
Dépenses déductibles	20	99,6	99	99	99	98,9	99

Tableau 6 - Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1979

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/79

Frais de personnel enseignant	1	440	780	2 360	840	364	4 800
Frais de personnel non enseignant	2	200	360	800	480	322	2 170
Fournitures et matières d'oeuvre	3	210	650	1 600	720	309	3 490
Autres frais de fonctionnement	4	210	420	1 370	690	344	3 030
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	790	1 540	3 690	1 170	401	7 590
Dépenses d'équipement	6	210	410	1 280	540	295	2 730
Dépenses en application de conventions		18 000	25 300	17 180	1 720	435	62 630
dont : plan de formation	7	17 920	25 200	17 110	1 710	434	62 380
congés-formation	8	120	290	440	260	167	1 280
Rémunérations versées aux stagiaires	9	7 620	16 060	15 570	1 710	434	41 380
Transport et hébergement	10	4 100	9 750	11 160	1 550	413	26 980
Versements à des fonds d'assurance formation	11	17 840	19 890	8 320	440	89	46 570
Versements à des organismes agréés	12	8 190	11 270	5 610	280	81	25 430
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	8 410	9 950	4 290	240	71	22 950
Contrib. aux frais de chambre de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	25 170	30 710	16 760	1 420	403	74 470
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	550	690	370	30	9	1 660
Versement du 15/09/79	16	41 310	46 100	22 880	1 880	456	112 620
Dépenses de stages pratiques	17	610	1 270	950	130	72	3 030
Dépenses de toutes catégories	18	42 190	47 260	23 960	1 932	465	115 810
Subventions perçues	19	240	500	530	170	122	1 570
Dépenses déductibles	20	42 190	47 260	23 960	1 932	465	115 810

1980 (données provisoires)

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/80

Frais de personnel enseignant	1	170	760	2 070	840	330	4 170
Frais de personnel non enseignant	2	100	300	740	490	293	1 920
Fournitures et matières d'oeuvre	3	110	440	1 340	650	261	2 800
Autres frais de fonctionnement	4	130	360	1 150	660	319	2 630
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	430	1 310	3 290	1 140	356	6 520
Dépenses d'équipement	6	110	420	1 140	530	250	2 450
Dépenses en application de conventions		16 620	24 150	15 670	1 620	389	58 450
dont : plan de formation	7	16 540	24 010	15 580	1 620	389	58 140
congés-formation	8	120	240	560	300	167	1 390
Rémunérations versées aux stagiaires	9	7 300	15 530	14 320	1 610	388	39 140
Transport et hébergement	10	4 040	9 420	10 600	1 480	372	25 900
Versements à des fonds d'assurance formation	11	18 330	19 640	8 100	450	83	46 600
Versements à des organismes agréés	12	7 850	10 960	5 280	280	60	24 420
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	7 760	9 400	3 940	220	65	21 380
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	25 500	30 050	15 580	1 370	353	72 860
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	700	940	450	40	16	2 140
Versement du 15/09/80	16	39 890	44 060	21 370	1 800	409	107 530
Dépenses de stages pratiques	17	1 180	2 010	1 490	180	93	4 960
Dépenses de toutes catégories	18	40 450	44 960	22 200	1 852	413	109 870
Subventions perçues	19	170	470	580	150	112	1 480
Dépenses déductibles	20	40 450	44 960	22 200	1 852	413	109 870

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille

1979

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	467 000	222 000	689 000	16 900	6 700	23 600
20 à 49 salariés	1 046 000	523 000	1 569 000	62 700	25 700	88 400
50 à 499 salariés	2 047 000	1 201 000	3 248 000	277 200	133 100	410 300
500 à 1 999 sal.	1 095 000	632 000	1 727 000	237 100	114 700	351 800
2 000 sal. et plus	2 294 000	815 000	3 109 000	792 300	196 100	988 400
TOTAL	6 949 000	3 393 000	10 342 000	1 386 200	476 300	1 862 500

1980 (provisoire)

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	436 000	211 000	647 000	13 900	5 500	19 400
20 à 49 salariés	998 000	473 000	1 471 000	56 900	22 400	79 300
50 à 499 salariés	1 866 000	1 091 000	2 957 000	258 800	119 700	378 500
500 à 1 999 sal.	1 018 000	600 000	1 618 000	234 000	106 300	340 300
2 000 sal. et plus	2 130 000	711 000	2 841 000	701 600	149 400	851 000
TOTAL	6 448 000	3 086 000	9 534 000	1 265 200	403 300	1 668 500

Tableau 8 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H) selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires

Niveau de qualific. initial Classe de taille	Manoeuvres Ouvriers spécial. Employés non qual.		Ouvriers qualifiés Employés qualifiés		Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens		Ingénieurs et cadres		TOTAL	
1979										
10 à 19 salariés	H	160 000	470 000	220 000	270 000	1 120 000				
	St	2 600	10 400	4 400	6 200	23 600				
20 à 49 salariés	H	930 000	1 700 000	740 000	790 000	4 160 000				
	St	13 100	39 700	16 500	19 100	88 400				
50 à 499 salariés	H	3 940 000	7 890 000	3 910 000	3 110 000	18 850 000				
	St	66 200	187 700	84 600	71 800	410 300				
500 à 1 999 salariés	H	3 280 000	6 890 000	3 830 000	2 740 000	16 740 000				
	St	58 700	150 900	78 500	63 700	351 800				
2 000 salariés et plus	H	9 570 000	27 110 000	16 790 000	7 480 000	60 950 000				
	St	137 300	460 600	267 400	123 100	988 400				
TOTAL	H	17 880 000	44 060 000	25 490 000	14 390 000	101 820 000				
	St	277 900	849 300	451 400	283 900	1 862 500				
1980 (provisoire)										
10 à 19 salariés	H	180 000	380 000	190 000	200 000	950 000				
	St	2 100	8 500	3 700	5 100	19 400				
20 à 49 salariés	H	590 000	1 630 000	620 000	800 000	3 640 000				
	St	9 900	36 100	14 200	19 100	79 300				
50 à 499 salariés	H	3 570 000	7 410 000	3 610 000	3 010 000	17 600 000				
	St	61 500	168 200	78 400	70 400	378 500				
500 à 1 999 salariés	H	2 780 000	6 820 000	3 810 000	2 820 000	16 230 000				
	St	53 200	142 400	79 400	65 300	340 300				
2 000 salariés et plus	H	9 080 000	23 230 000	14 460 000	5 490 000	52 260 000				
	St	117 400	399 500	228 400	105 700	851 000				
TOTAL	H	16 200 000	39 470 000	22 690 000	12 320 000	90 680 000				
	St	244 100	754 700	404 100	265 600	1 668 500				

Tableau 9 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

1980 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Manoeuvres - OS	11	11	15	12	16	16	17	16	14	14	15	15
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	44	44	44	46	46	44	43	42	47	47	46	45
Agents de maîtrise Agents techniques	19	19	19	18	21	21	22	23	27	27	24	24
Ingénieurs - Cadres	26	26	22	24	17	19	18	19	12	12	15	16
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 10 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages  
selon leur catégorie professionnelle

1979 (sauf Secteur 24 : Bâtiment - Génie civil)

Manoeuvres-OS-Employés non qualifiés	11
Ouvriers qualifiés-Employés qualifiés	19
Agents de maîtrise-Agents techniques-Techniciens	29
Ingénieurs-Cadres	34
Ensemble	20

Tableau 11 - Durée moyenne des stages (heures)

(1980 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Manoeuvres - OS	62	87	71	59	60	58	56	52	70	77	64	66
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	45	45	43	46	42	44	46	48	59	58	52	52
Agents de maîtrise Agents techniques	50	51	45	43	46	46	49	48	63	63	56	56
Ingénieurs - Cadres	44	38	41	42	43	43	43	43	61	52	51	46
TOTAL	47	49	47	46	46	46	48	48	62	61	55	54

Tableau 12 - Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1980 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
Dépenses par salarié	453	503	515	598	642	748	893	1 084	1 757	1 807	987	1 081

Tableau 13 - Répartition des stages individuels

Nombre total de stages individuels organisés :				
Types de stages	à l'intérieur de l'entreprise	en application de conventions	Total	dont jeunes travailleurs stagiaires

Année 1979

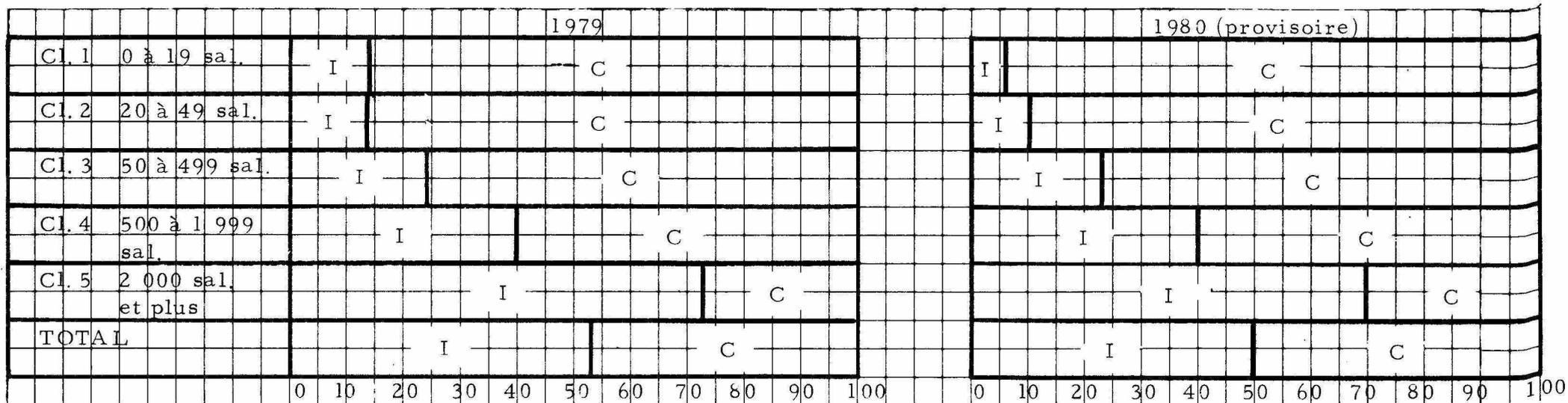
Prévention	20 400	38 800	59 200	600
Adaptation	186 300	46 400	232 700	11 900
Promotion professionnelle	102 400	90 100	192 500	3 900
Entretien ou perfectionnement	847 500	833 500	1 681 000	13 500
<b>Totaux</b>	<b>1 156 600</b>	<b>1 008 800</b>	<b>2 165 400</b>	<b>29 900</b>

Année 1980 (données provisoires)

Prévention	23 000	34 800	57 800	800
Adaptation	152 800	48 100	200 900	9 000
Promotion professionnelle	69 200	72 700	141 900	3 200
Entretien ou perfectionnement	697 000	790 300	1 487 300	12 100
<b>Totaux</b>	<b>942 000</b>	<b>945 900</b>	<b>1 887 900</b>	<b>25 100</b>

Tableau 14 - Structure des nombres de stages individuels (en %)

Selon qu'ils sont organisés à l'intérieur de l'entreprise (I) ou en application de conventions (C)



Selon leur type : Prévention (P), Adaptation (A), Promotion Professionnelle (PP)  
Entretien ou perfectionnement des connaissances (EP)

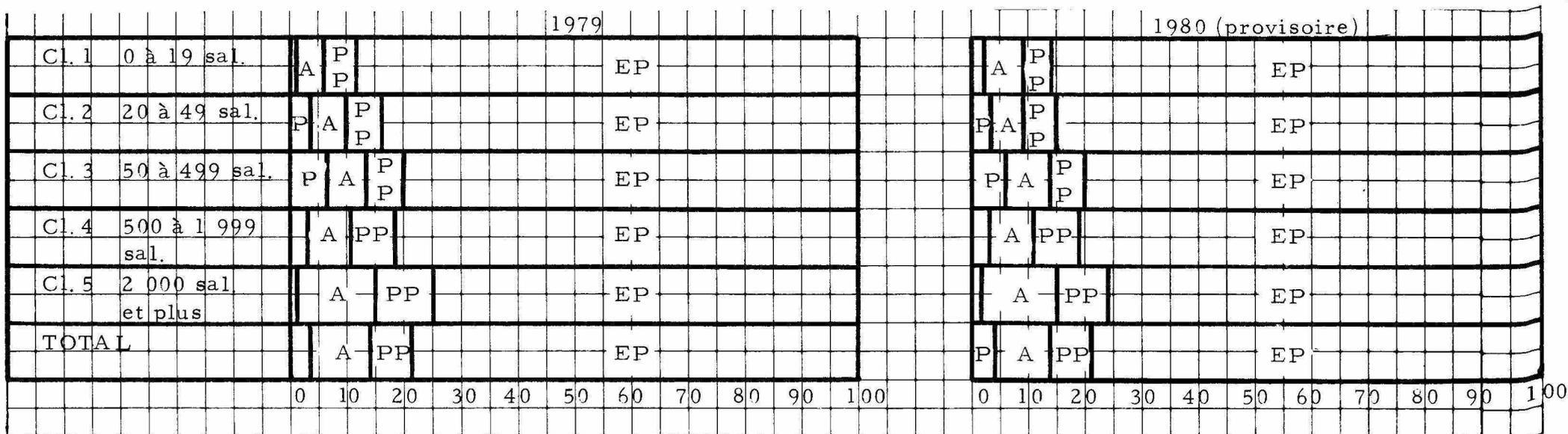


Tableau 15 - Répartition des congés de formation

(1980 : données provisoires)

Selon le genre de bénéficiaires

	Jeunes	Rémunérés par l'entreprise	Non rémunérés par l'entreprise	TOTAL
1979	1 000	43 700	3 900	48 600
1980	800	31 800	4 400	37 000

Selon la catégorie professionnelle

	Manoeuvres-OQ	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques	Ingénieurs-Cadres	TOTAL
1979	5 700	23 900	14 200	4 800	48 600
1980	6 100	19 100	8 600	3 200	37 000

Selon la classe de taille des entreprises

	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
1979	400	800	5 100	11 300	31 000	48 600
1980	-	900	2 800	8 900	24 400	37 000





Tableau 17 - Principales masses de dépenses par Région (Millions de francs)

REGION	1979						1980 (données provisoires)						
	Fonction- nement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	Total	Fonction- nement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	Total	
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
ILE DE FRANCE	11	1 408	1 072	2 883	214	877	6 454	1 287	1 091	2 713	212	836	6 139
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	6,8	37	37	12	28	121	6,2	39	39	15	31	130
PICARDIE	22	8,8	45	44	11	32	141	8,7	46	40	12	32	139
HAUTE-NORMANDIE	23	7,9	33	41	23	29	134	7,1	35	38	27	30	137
CENTRE	24	13	48	52	28	38	179	14	52	56	34	43	199
BASSE-NORMANDIE	25	3,8	19	20	19	19	81	4,1	21	22	27	22	96
BOURGOGNE	26	8,1	31	33	20	27	119	7,3	31	34	23	29	124
NORD	31	59	106	154	26	88	433	59	121	178	30	97	485
LORRAINE	41	35	44	111	51	51	292	42	45	128	60	55	330
ALSACE	42	17	36	53	46	39	191	20	38	65	59	44	226
FRANCHE-COMTE	43	6,4	19	27	19	23	94	6,8	21	28	23	26	105
PAYS DE LA LOIRE	52	20	56	74	40	50	240	20	63	83	48	55	269
BRETAGNE	53	11	41	50	31	42	175	13	46	61	37	45	202
POITOU-CHARENTES	54	11	30	38	14	24	117	15	33	54	15	29	146
AQUITAINE	72	21	49	59	20	39	188	20	53	64	23	44	204
MIDI-PYRENEES	73	7,2	35	44	30	35	151	8,1	35	46	37	37	163
LIMOUSIN	74	2,4	12	12	4,6	12	43	3,3	15	17	5,9	14	55
RHONE-ALPES	82	60	160	206	72	132	630	65	184	231	89	145	714
AUVERGNE	83	29	20	101	13	32	195	35	21	122	16	37	231
LANGUEDOC	91	5,9	22	23	13	18	82	4,8	20	22	14	18	79
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	21	64	64	36	54	239	22	59	78	33	52	244
CORSE	94	0,2	0,6	1,2	1,7	0,9	4,6	0,2	0,6	0,9	2,2	1,2	5,1
FRANCE ENTIERE		1 762	1 980	4 127	744	1 690	10 303	1 668	2 071	4 120	842	1 722	10 423

Col. 6 = Total, y compris subventions perçues

Tableau 18 - Taux de participation financière t<sub>1</sub> %, par Région

(1980 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés et plus		TOTAL		
	Année	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980	1979	1980
REGION													
ILE DE FRANCE	11	0,85	0,85	1,0	1,05	1,28	1,32	1,64	1,71	3,06	2,84	2,26	2,14
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	0,95	0,85	1,1	1,05	1,28	1,30	1,39	1,41	1,38	1,24	1,25	1,23
PICARDIE	22	0,9	0,95	1,05	1,05	1,30	1,29	1,64	1,64	1,33	1,46	1,29	1,29
HAUTE-NORMANDIE	23	1,0	0,9	1,1	1,1	1,25	1,22	1,61	1,57	1,19	1,17	1,29	1,26
CENTRE	24	1,0	1,0	1,1	1,05	1,37	1,37	1,82	1,88	1,19	1,23	1,37	1,38
BASSE-NORMANDIE	25	0,95	0,9	1,05	1,1	1,34	1,28	1,81	1,77	1,29	1,48	1,30	1,30
BOURGOGNE	26	0,95	1,0	1,1	1,1	1,33	1,33	1,80	1,71	1,11	0,94	1,29	1,31
NORD	31	0,9	0,9	1,05	1,05	1,26	1,27	1,53	1,62	1,98	2,06	1,42	1,47
LORRAINE	41	1,0	1,05	1,2	1,15	1,28	1,33	1,39	1,51	2,30	2,63	1,57	1,68
ALSACE	42	1,1	1,1	1,15	1,15	1,30	1,33	1,48	1,63	1,69	1,65	1,38	1,42
FRANCHE-COMTE	43	1,05	1,05	1,1	1,1	1,32	1,34	1,45	1,50	1,54	1,53	1,31	1,33
PAYS DE LA LOIRE	52	1,0	1,1	1,1	1,05	1,33	1,28	1,75	1,89	2,11	2,29	1,40	1,43
BRETAGNE	53	1,0	1,0	1,15	1,2	1,29	1,39	2,03	2,05	2,82	2,84	1,39	1,47
POITOU-CHARENTES	54	1,05	1,05	1,15	1,2	1,32	1,33	1,83	2,00	2,67	3,11	1,50	1,64
AQUITAINE	72	0,9	0,8	1,05	1,1	1,29	1,33	1,76	1,55	2,96	2,99	1,45	1,44
MIDI-PYRENEES	73	1,05	1,05	1,1	1,1	1,43	1,40	1,85	1,65	1,48	1,68	1,38	1,35
LIMOUSIN	74	0,9	1,15	1,1	1,2	1,36	1,38	1,31	1,48	1,07	1,10	1,23	1,32
RHONE-ALPES	82	1,0	1,0	1,1	1,1	1,26	1,27	1,53	1,61	1,96	2,08	1,38	1,42
AUVERGNE	83	1,05	1,0	1,1	1,1	1,38	1,38	1,62	1,57	3,99	4,04	2,25	2,31
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	0,95	0,95	1,05	1,05	1,45	1,37	2,11	2,20	-	-	1,35	1,35
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	0,95	1,0	1,0	1,05	1,32	1,24	1,73	2,08	1,72	2,37	1,31	1,47
CORSE	94	1,25	1,0	1,1	0,95	1,58	1,48	-	-	-	-	1,37	1,23
FRANCE ENTIERE		0,95	0,95	1,06	1,08	1,30	1,31	1,64	1,71	2,86	2,72	1,84	1,79

La Région 91 LANGUEDOC-ROUSSILLON ne comportant qu'une entreprise de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies.

Tableau 19-Taux de participation financière t<sub>1</sub> en 1979, par Région

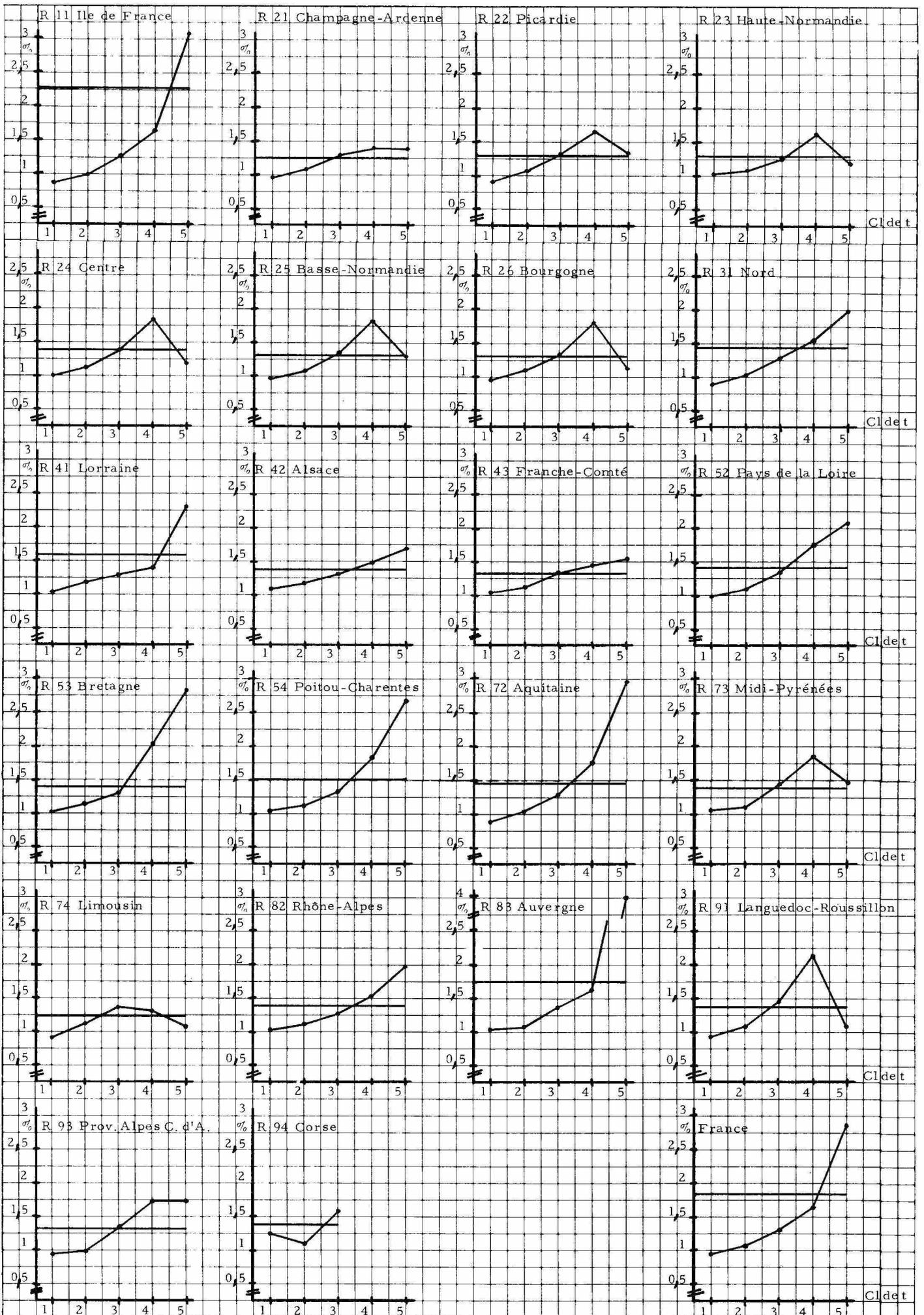


Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1979

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres	Ouvriers qualifiés	Agents de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers spécial.	Employés qual.	Agents techniques Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH St	7 860. 132 400	28 290. 525 900	17 850. 303 300	10 040. 183 200	64 040. 1 144 800
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	530. 7 000	440. 10 300	190. 4 700	130. 3 200	1 290. 25 200
PICARDIE	22	KH St	430. 8 200	530. 11 900	250. 6 000	190. 4 800	1 400. 30 900
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	260. 5 000	580. 12 500	240. 5 200	150. 3 600	1 230. 26 300
CENTRE	24	KH St	300. 6 100	660. 15 800	300. 6 900	250. 5 900	1 510. 34 700
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	160. 2 400	260. 6 600	150. 3 000	70. 1 600	640. 13 600
BOURGOGNE	26	KH St	300. 5 300	430. 11 200	180. 4 100	120. 2 900	1 030. 23 500
NORD	31	KH St	1 510. 28 400	1 900. 38 400	780. 20 000	460. 11 700	4 650. 98 500
LORRAINE	41	KH St	920. 8 500	1 390. 25 000	550. 9 200	220. 5 400	3 080. 48 100
ALSACE	42	KH St	320. 5 900	740. 18 100	350. 7 300	240. 5 700	1 650. 37 000
FRANCHE-COMTE	43	KH St	200. 3 300	360. 8 600	190. 4 300	100. 2 700	850. 18 900
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	690. 8 600	1 070. 22 300	440. 9 400	240. 5 800	2 440. 46 100
BRETAGNE	53	KH St	360. 8 000	610. 16 500	260. 6 200	210. 5 300	1 440. 36 000
POITOU-CHARENTES	54	KH St	230. 3 200	560. 9 600	180. 3 900	130. 2 700	1 100. 19 400
AQUITAINE	72	KH St	530. 5 300	690. 15 000	340. 6 600	240. 5 200	1 800. 32 100
MIDI-PYRENEES	73	KH St	270. 3 400	610. 12 000	280. 5 600	180. 4 000	1 340. 25 000
LIMOUSIN	74	KH St	110. 2 500	170. 3 900	90. 2 100	40. 900	410. 9 400
RHONE-ALPES	82	KH St	1 040. 17 700	2 830. 51 900	1 420. 27 000	810. 18 400	6 100. 115 000
AUVERGNE	83	KH St	1 210. 8 100	620. 9 900	940. 5 900	170. 2 700	2 940. 26 600
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH St	200. 2 600	340. 6 900	130. 2 700	100. 2 200	770. 14 400
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH St	440. 6 000	1 000. 16 900	360. 7 700	270. 6 000	2 070. 36 600
CORSE	94	KH St	10. 50	17. 210	2. 60	7. 70	36. 390
FRANCE ENTIERE		KH St	17 880. 277 900	44 100. 849 400	25 470. 451 200	14 370. 284 000	101 820. 1 862 500

Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1980 (provisoire)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres		Ouvriers qualifiés		Agents de mafr.		Ingénieurs		TOTAL
			Ouvriers spécial.		Employés qual.		Agents techniques		Cadres		
ILE DE FRANCE	11	KH	7 130.		24 280.		15 290.		8 000.		54 700.
		St	118 800		449 600		263 900		164 800		997 100
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	320.		420.		200.		130.		1 070.
		St	5 100		10 300		4 700		3 300		23 400
PICARDIE	22	KH	230.		410.		210.		170.		1 020.
		St	5 000		10 200		4 700		4 300		24 200
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	200.		570.		160.		140.		1 070.
		St	3 900		11 900		3 600		3 200		22 600
CENTRE	24	KH	310.		640.		250.		240.		1 440.
		St	5 800		15 700		6 200		5 800		33 500
BASSE-NORMANDIE	25	KH	130.		240.		120.		70.		560.
		St	2 500		6 600		3 000		1 800		13 900
BOURGOGNE	26	KH	260.		400.		160.		120.		940.
		St	3 000		8 400		3 600		2 700		17 700
NORD	31	KH	1 400.		1 940.		710.		430.		4 480.
		St	23 200		36 100		17 700		11 000		88 000
LORRAINE	41	KH	950.		1 330.		520.		220.		3 020.
		St	7 800		21 400		8 500		5 200		42 900
ALSACE	42	KH	270.		810.		340.		250.		1 670.
		St	5 400		16 800		7 600		6 100		35 900
FRANCHE-COMTE	43	KH	180.		290.		170.		100.		740.
		St	2 600		7 500		4 200		2 500		16 800
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	630.		1 000.		430.		250.		2 310.
		St	9 000		20 000		9 000		5 800		43 800
BRETAGNE	53	KH	400.		640.		270.		220.		1 530.
		St	7 700		15 900		6 100		5 700		35 400
POITOU-CHARENTES	54	KH	190.		680.		200.		160.		1 230.
		St	3 200		11 200		4 000		3 200		21 600
AQUITAINE	72	KH	250.		620.		350.		270.		1 490.
		St	4 200		14 000		6 700		5 300		30 200
MIDI-PYRENEES	73	KH	230.		560.		260.		160.		1 210.
		St	3 500		9 800		5 500		3 800		22 600
LIMOUSIN	74	KH	110.		180.		110.		60.		460.
		St	1 900		4 300		2 400		1 200		9 800
RHONE-ALPES	82	KH	990.		2 670.		1 450.		810.		5 920.
		St	16 400		52 700		27 800		19 800		116 700
AUVERGNE	83	KH	1 230.		650.		1 070.		170.		3 120.
		St	7 700		9 100		6 000		2 300		25 100
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH	190.		270.		130.		70.		660.
		St	1 700		5 600		2 300		1 800		11 400
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH	600.		860.		290.		270.		2 020.
		St	5 700		17 400		6 500		5 900		35 500
CORSE	94	KH	3.		8.		3.		6.		20.
		St	30		240		70		80		420
FRANCE ENTIERE		KH	16 200.		39 470.		22 690.		12 320.		90 680.
		St	244 100		754 700		404 100		265 600		1 668 500

Tableau 21 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979

REGION	Dépenses par salarié francs	Salariés Nombres	Structures par Cl. de T. d'entr.					Dépenses consenties (millions de francs)	Taux de partic. fin. t <sub>1</sub> %	Stagiaires	Ratio 7/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5					
1	2	3						5	6	7	8	9
ILE DE FRANCE 11	1 416	3 353 000	5	11	27	17	40	4 746	2,25	809 300	24	44 390.
CHAMPAGNE-ARDENNE 21	642	252 000	7	17	38	19	19	162	1,35	35 900	14	1 810.
PICARDIE 22	684	299 000	7	14	31	19	29	205	1,39	47 100	16	2 110.
HAUTE-NORMANDIE 23	828	321 000	6	13	29	22	30	266	1,57	51 500	16	3 160.
CENTRE 24	748	373 000	7	18	36	20	19	279	1,56	55 300	15	2 710.
BASSE-NORMANDIE 25	675	183 000	8	17	34	13	28	123	1,45	24 200	13	1 150.
BOURGOGNE 26	714	264 000	7	18	34	14	27	188	1,50	40 800	15	1 910.
NORD 31	771	775 000	6	13	31	19	31	598	1,60	131 300	17	6 790.
LORRAINE 41	823	447 000	6	12	31	17	34	368	1,66	64 200	14	4 080.
ALSACE 42	760	321 000	6	14	33	19	28	244	1,53	50 000	16	2 440.
FRANCHE-COMTE 43	720	226 000	6	13	29	12	40	163	1,52	34 900	15	1 900.
PAYS DE LA LOIRE 52	794	462 000	7	16	37	18	22	367	1,67	69 300	15	3 970.
BRETAGNE 53	697	318 000	10	21	42	14	13	222	1,51	47 400	15	2 040.
POITOU-CHARENTES 54	744	201 000	9	20	36	14	21	150	1,60	26 400	13	1 520.
AQUITAINE 72	833	334 000	10	21	33	15	21	278	1,69	49 700	15	2 810.
MIDI-PYRENEES 73	743	286 000	10	23	36	13	18	212	1,55	38 100	13	2 050.
LIMOUSIN 74	643	91 000	9	19	44	11	17	58,8	1,43	12 900	14	590.
RHONE-ALPES 82	812	1 003 000	8	18	34	18	22	815	1,57	149 100	15	8 140.
AUVERGNE 83	1 005	197 000	7	17	30	9	37	199	2,09	31 400	16	2 780.
LANGUEDOC 91	824	162 000	12	24	30	15	19	134	1,67	24 300	15	1 350.
PROV. -ALPES-C. D'AZUR 93	908	464 000	9	21	28	15	27	421	1,70	68 500	15	4 060.
CORSE 94	727	9 800	13	30	40	1	16	7,1	1,64	900	9	60.
FRANCE ENTIERE	987	10 342 000	7	15	31	17	30	10 206	1,84	1 862 500	18,0	101 820.

Tableau 22 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région  
selon le niveau de qualification initial des stagiaires  
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979

REGION	NIVEAU		Manoeuvres		Ouvriers qualifiés		Agents de maîtr.		Ingénieurs		TOTAL
			Ouvriers spécial.		Employés qual.		Agents techniques		Cadres		
ILE DE FRANCE	11	KH St	5 530. 87 400		19 850. 379 400		11 080. 192 100		7 930. 150 400		44 390. 809 300
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	640. 8 900		650. 14 600		350. 8 300		170. 4 100		1 810. 35 900
PICARDIE	22	KH St	470. 10 300		920. 20 000		470. 10 700		250. 6 100		2 110. 47 100
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	520. 9 200		1 320. 23 800		760. 12 600		560. 5 900		3 160. 51 500
CENTRE	24	KH St	570. 10 600		1 110. 24 000		650. 12 700		380. 8 000		2 710. 55 300
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	230. 4 600		480. 10 900		330. 6 600		110. 2 100		1 150. 24 200
BOURGOGNE	26	KH St	450. 8 000		820. 19 500		440. 8 900		200. 4 400		1 910. 40 800
NORD	31	KH St	1 830. 33 500		2 860. 52 200		1 480. 30 900		620. 14 700		6 790. 131 300
LORRAINE	41	KH St	1 060. 11 100		1 790. 31 600		930. 14 800		300. 6 700		4 080. 64 200
ALSACE	42	KH St	510. 8 500		1 080. 23 000		570. 12 000		280. 6 500		2 440. 50 000
FRANCHE-COMTE	43	KH St	470. 7 800		680. 12 600		570. 10 800		180. 3 700		1 900. 34 900
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	910. 12 200		1 690. 32 600		1 000. 16 700		370. 7 800		3 970. 69 300
BRETAGNE	53	KH St	450. 9 300		860. 21 600		480. 10 100		250. 6 400		2 040. 47 400
POITOU-CHARENTES	54	KH St	320. 4 200		730. 12 900		310. 6 000		160. 3 300		1 520. 26 400
AQUITAINE	72	KH St	600. 6 700		1 150. 23 600		710. 12 300		350. 7 100		2 810. 49 700
MIDI-PYRENEES	73	KH St	290. 4 300		950. 18 000		550. 10 100		260. 5 700		2 050. 38 100
LIMOUSIN	74	KH St	120. 2 800		250. 5 500		160. 3 300		60. 1 300		590. 12 900
RHONE-ALPES	82	KH St	1 250. 20 300		3 630. 66 200		2 190. 40 000		1 070. 22 600		8 140. 149 100
AUVERGNE	83	KH St	850. 6 900		710. 13 000		1 010. 8 000		210. 3 500		2 780. 31 400
LANGUEDOC	91	KH St	250. 3 500		660. 12 100		290. 5 400		150. 3 300		1 350. 24 300
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH St	550. 7 700		1 880. 31 900		1 130. 18 600		500. 10 300		4 060. 68 500
CORSE	94	KH St	10. 60		26. 390		14. 320		9. 120		59. 890
FRANCE ENTIERE		KH St	17 880. 277 900		44 100. 849 400		25 470. 451 200		14 370. 284 000		101 820. 1 862 500

Tableau 23 - Données relatives aux seuls établissements  
de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises  
d'autres régions - 1979

Région où sont situés ces établissements		Salariés	Stagiaires	Ratio 3/2 t <sub>3</sub> ‰	Heures de stage (milliers)
1		2	3	4	5
ILE DE FRANCE	11	40 600	8 800	22	400.
CHAMPAGNE - ARDENNE	21	51 800	11 500	22	560.
PICARDIE	22	97 500	21 000	22	950.
HAUTE - NORMANDIE	23	118 300	26 600	22	1 990.
CENTRE	24	104 900	22 700	22	1 280.
BASSE - NORMANDIE	25	54 400	12 500	23	560.
BOURGOGNE	26	76 200	18 700	25	930.
NORD	31	162 900	38 000	23	2 330.
LORRAINE	41	95 000	19 000	20	1 170.
ALSACE	42	51 600	14 500	28	860.
FRANCHE - COMTE	43	83 200	18 300	22	1 120.
PAYS DE LA LOIRE	52	105 500	25 500	24	1 630.
BRETAGNE	53	48 300	12 100	25	620.
POITOU - CHARENTES	54	34 600	7 700	22	460.
AQUITAINE	72	70 200	20 200	29	1 130.
MIDI - PYRENEES	73	51 500	13 900	27	760.
LIMOUSIN	74	15 500	4 200	27	210.
RHONE - ALPES	82	165 700	47 800	29	2 680.
AUVERGNE	83	44 400	9 800	22	500.
LANGUEDOC	91	38 400	10 400	27	610.
PROV. - ALPES - C. D'A.	93	115 600	34 200	30	2 070.
CORSE	94	1 700	500	29	24.
TOTAL		1 627 800	397 900	24	22 840.

Tableau 24 - Principales données départementales - 1979

Département		Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)
1		2	3	4	5	6	7	8
AIN	01	1 138	60 200	33.	1,18	4 800	8	300.
AISNE	02	1 176	63 700	37.	1,23	7 300	11	360.
ALLIER	03	726	35 000	23.	1,42	4 600	13	220.
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	160	5 700	4,3	1,53	500	9	34.
HAUTES-ALPES	05	203	7 700	5,3	1,42	500	6	29.
ALPES-MARITIMES	06	1 784	74 000	46.	1,21	6 300	9	350.
ARDECHE	07	447	23 900	17,9	1,57	2 600	11	130.
ARDENNES	08	653	37 000	21.	1,22	3 700	10	190.
ARIEGE	09	262	13 600	7,7	1,30	1 000	7	50.
AUBE	10	799	57 200	30.	1,23	6 500	11	360.
AUDE	11	479	18 000	9,2	1,21	1 300	7	110.
AVEYRON	12	542	25 100	16,8	1,50	3 000	12	150.
BOUCHES-DU-RHONE	13	3 414	209 000	134.	1,31	21 300	10	1 190.
CALVADOS	14	1 190	68 600	39.	1,24	7 200	10	280.
CANTAL	15	235	10 700	6,1	1,29	1 500	14	60.
CHARENTE	16	673	40 000	25.	1,31	4 200	11	240.
CHARENTE-MARITIME	17	974	44 600	27.	1,34	4 400	10	250.
CHER	18	611	34 000	22.	1,49	4 300	13	200.
CORREZE	19	504	21 900	11.	1,19	2 000	9	120.
CORSE	20	229	8 000	4,5	1,36	400	5	36.
COTE D'OR	21	1 168	70 000	46.	1,40	9 200	13	380.
COTES-DU-NORD	22	960	41 200	26.	1,45	6 000	15	230.
CREUSE	23	203	6 800	4,3	1,49	800	12	40.
DORDOGNE	24	717	31 600	14,9	1,16	2 800	9	150.
DOUBS	25	1 111	72 400	46.	1,38	10 400	14	480.
DROME	26	997	56 300	37.	1,35	6 900	12	340.
EURE	27	800	44 600	27.	1,25	5 800	13	240.
EURE-ET-LOIR	28	825	41 900	29.	1,34	4 300	10	190.
FINISTERE	29	1 734	93 000	60.	1,41	11 500	12	440.
GARD	30	959	42 800	26.	1,30	5 000	12	280.
HAUTE-GARONNE	31	1 691	93 500	64.	1,41	11 200	12	600.
GERS	32	292	12 800	7,1	1,28	1 100	9	40.
GIRONDE	33	2 453	123 400	80.	1,35	13 900	11	830.
HERAULT	34	1 075	45 100	29.	1,34	5 300	12	250.
ILLE-ET-VILAINE	35	1 605	84 000	53.	1,38	11 300	13	500.
INDRE	36	540	28 000	14,5	1,24	2 400	9	110.

Tableau 24 - Principales données départementales - 1979  
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
INDRE-ET-LOIRE	37	1 062	58 800	35.	1,31	7 800	13	330.
ISERE	38	2 170	148 400	116.	1,54	23 600	16	1 380.
JURA	39	735	38 600	23.	1,21	4 500	12	160.
LANDES	40	620	27 600	16.	1,31	3 100	11	180.
LOIR-ET-CHER	41	616	35 600	23.	1,36	4 800	13	210.
LOIRE	42	2 055	138 000	104.	1,61	17 500	13	1 060.
HAUTE-LOIRE	43	432	20 800	10,6	1,22	1 500	7	70.
LOIRE-ATLANTIQUE	44	2 143	126 600	86.	1,39	16 000	13	930.
LOIRET	45	1 341	78 200	56.	1,43	11 100	14	490.
LOT	46	254	15 000	11,3	1,78	1 600	11	130.
LOT-ET-GARONNE	47	606	27 400	15.	1,24	2 900	11	140.
LOZERE	48	119	4 700	3,6	1,73	500	11	37.
MAINE-ET-LOIRE	49	1 662	96 800	53.	1,25	10 600	11	520.
MANCHE	50	741	38 400	23.	1,30	3 300	9	180.
MARNE	51	1 367	80 700	52.	1,27	10 900	14	580.
HAUTE-MARNE	52	523	30 200	17,4	1,22	4 200	14	170.
MAYENNE	53	519	26 600	18,3	1,58	3 800	14	150.
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 366	111 800	78.	1,40	13 400	12	790.
MEUSE	55	396	24 200	13,9	1,26	2 500	10	120.
MORBIHAN	56	1 220	55 100	33.	1,31	7 000	13	260.
MOSELLE	57	1 957	168 900	155.	1,82	25 800	15	1 930.
NIEVRE	58	431	18 800	11,2	1,34	2 000	11	100.
NORD	59	5 791	481 800	336.	1,46	79 600	17	3 710.
OISE	60	1 274	81 100	54.	1,31	11 200	14	510.
ORNE	61	586	31 400	19,6	1,46	3 300	11	190.
PAS-DE-CALAIS	62	2 565	155 100	91.	1,28	19 000	12	990.
PUY-DE-DOME	63	1 156	112 300	150.	2,73	19 200	17	2 610.
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 197	64 600	64.	1,89	10 000	15	520.
HAUTES-PYRENEES	65	443	21 700	12,3	1,25	2 300	11	120.
PYRENEES-ORIENTALES	66	499	17 400	12,1	1,45	2 400	14	90.
BAS-RHIN	67	2 277	171 600	112.	1,35	21 600	13	940.
HAUT-RHIN	68	1 451	106 300	77.	1,43	15 600	15	720.
RHONE	69	4 754	352 000	244.	1,31	46 100	13	2 350.
HAUTE-SAONE	70	423	26 800	13,9	1,26	1 800	7	110.
SAONE-ET-LOIRE	71	1 224	67 100	37.	1,19	8 200	12	350.
SARTHE	72	777	63 600	47.	1,55	9 300	15	540.

Tableau 24 - Principales données départementales - 1979  
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
SAVOIE	73	876	44 800	26.	1,19	4 800	11	200.
HAUTE-SAVOIE	74	1 430	73 400	48.	1,27	8 900	12	400.
VILLE DE PARIS	75	14 599	2 853 400	4 721.	2,67	856 100	30	48 420.
SEINE-MARITIME	76	2 653	163 900	107.	1,29	20 300	12	990.
SEINE-ET-MARNE	77	1 628	86 400	57.	1,29	8 900	10	470.
YVELINES	78	1 752	188 800	174.	1,53	28 600	15	1 660.
DEUX-SEVRES	79	762	50 700	46.	1,93	7 300	14	460.
SOMME	80	1 093	87 200	47.	1,25	11 700	13	520.
TARN	81	1 059	44 200	24.	1,21	3 800	9	200.
TARN-ET-GARONNE	82	386	15 100	8,4	1,34	1 200	8	60.
VAR	83	747	33 300	22.	1,33	4 000	12	300.
VAUCLUSE	84	957	37 200	24.	1,35	3 900	10	170.
VENDEE	85	1 090	58 600	34.	1,38	6 400	11	310.
VIENNE	86	762	34 000	20.	1,34	4 000	12	190.
HAUTE-VIENNE	87	785	53 300	28.	1,21	6 700	13	270.
VOSGES	88	945	65 200	34.	1,23	6 200	10	260.
YONNE	89	780	39 800	23.	1,24	4 100	10	200.
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	241	16 600	10,3	1,30	2 200	13	100.
ESSONNE	91	1 437	124 200	139.	1,98	24 400	20	910.
HAUTS-DE-SEINE	92	4 326	924 300	996.	1,71	171 700	19	10 170.
SEINE-SAINT-DENIS	93	3 062	220 400	139.	1,16	24 900	11	950.
VAL-DE-MARNE	94	2 895	195 800	140.	1,25	24 100	12	1 080.
VAL D'OISE	95	1 497	82 800	62.	1,29	10 200	12	450.

Tableau 25 - Principales données départementales,  
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979

Département		Salariés	Dépenses (millions de F)	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/2 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)
1		2	3	4	5	6	7
AIN	01	68 700	42.	1,29	6 700	10	420.
AISNE	02	87 600	55.	1,32	11 700	13	580.
ALLIER	03	52 500	37.	1,50	7 400	14	380.
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	8 600	6,1	1,33	700	8	54.
HAUTES-ALPES	05	8 800	8,1	1,87	1 100	12	56.
ALPES-MARITIMES	06	96 400	80.	1,56	12 400	13	680.
ARDECHE	07	29 800	21.	1,41	3 700	12	180.
ARDENNES	08	47 800	30.	1,35	5 800	12	300.
ARIEGE	09	15 300	9,1	1,33	1 400	9	70.
AUBE	10	65 300	38.	1,32	8 500	13	440.
AUDE	11	22 800	14,7	1,47	2 400	10	180.
AVEYRON	12	29 300	21.	1,59	4 200	14	190.
BOUCHES-DU-RHONE	13	259 900	247.	1,73	40 600	16	2 440.
CALVADOS	14	91 500	62.	1,38	12 700	14	540.
CANTAL	15	10 800	6,5	1,35	1 600	15	60.
CHARENTE	16	49 200	35.	1,45	6 100	12	350.
CHARENTE-MARITIME	17	54 200	37.	1,49	6 500	12	370.
CHER	18	48 500	35.	1,57	6 900	14	390.
CORREZE	19	26 500	18,3	1,57	3 400	13	190.
CORSE	20	9 800	7,1	1,64	900	9	59.
COTE D'OR	21	88 100	65.	1,55	14 100	16	600.
COTES-DU-NORD	22	56 500	41.	1,61	9 900	17	420.
CREUSE	23	8 800	5,1	1,37	1 000	12	55.
DORDOGNE	24	36 400	20.	1,31	4 300	12	210.
DOUBS	25	124 400	100.	1,66	22 500	18	1 250.
DROME	26	68 600	51.	1,49	10 000	15	490.
EURE	27	68 000	44.	1,31	10 900	16	450.
EURE-ET-LOIR	28	59 900	45.	1,47	8 500	14	390.
FINISTERE	29	103 700	74.	1,51	14 100	14	620.
GARD	30	56 600	46.	1,63	8 600	15	480.
HAUTE-GARONNE	31	119 200	104.	1,68	19 000	16	1 050.
GERS	32	12 700	6,8	1,24	1 100	8	42.
GIRONDE	33	163 700	155.	1,83	26 400	16	1 610.
HERAULT	34	58 500	55.	1,83	10 000	17	550.
ILLE-ET-VILAINE	35	95 200	66.	1,49	14 800	16	650.
INDRE	36	35 700	20.	1,33	4 100	11	170.

Tableau 25 - Principales données départementales,  
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979  
(Suite)

Département	Salariés	Dépenses (millions de F)	Taux de p. financière $t_1$ %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/2 $t_3$ %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	
INDRE-ET-LOIRE	37	79 600	56.	1,52	12 200	15	620.
ISERE	38	180 300	158.	1,69	32 200	18	1 860.
JURA	39	39 600	22.	1,19	4 800	12	170.
LANDES	40	31 800	19,3	1,32	3 700	12	210.
LOIR-ET-CHER	41	45 600	31.	1,42	6 500	14	300.
LOIRE	42	141 400	100.	1,49	16 900	12	1 050.
HAUTE-LOIRE	43	24 800	15,1	1,46	2 500	10	160.
LOIRE-ATLANTIQUE	44	159 100	152.	1,85	24 900	16	1 600.
LOIRET	45	103 600	92.	1,75	17 000	16	850.
LOT	46	14 300	12.	1,95	1 600	11	130.
LOT-ET-GARONNE	47	31 300	20.	1,41	3 800	12	200.
LOZERE	48	4 600	3,2	1,65	500	10	37.
MAINE-ET-LOIRE	49	116 500	80.	1,54	16 600	14	890.
MANCHE	50	48 400	35.	1,59	5 700	12	350.
MARNE	51	101 900	71.	1,39	16 400	16	810.
HAUTE-MARNE	52	37 100	23.	1,30	5 200	14	260.
MAYENNE	53	37 000	27.	1,65	5 900	16	270.
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	134 300	113.	1,63	18 700	14	1 200.
MEUSE	55	25 700	14.	1,21	2 800	11	120.
MORBIHAN	56	62 400	41.	1,45	8 600	14	340.
MOSELLE	57	204 000	194.	1,85	33 100	16	2 330.
NIEVRE	58	30 900	21.	1,47	4 500	15	250.
NORD	59	590 300	478.	1,66	105 200	18	5 460.
OISE	60	122 700	89.	1,37	20 200	16	910.
ORNE	61	42 700	26.	1,43	5 800	13	270.
PAS DE CALAIS	62	184 700	120.	1,40	26 100	14	1 320.
PUY-DE-DOME	63	109 300	140.	2,53	19 900	18	2 170.
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	70 600	63.	1,77	11 500	16	570.
HAUTES-PYRENEES	65	27 900	17,1	1,32	3 400	12	180.
PYRENEES-ORIENTALES	66	19 800	14,5	1,49	2 800	14	110.
BAS-RHIN	67	186 400	132.	1,44	26 500	14	1 160.
HAUT-RHIN	68	134 400	112.	1,63	23 600	18	1 280.
RHONE	69	374 300	340.	1,66	58 700	16	3 230.
HAUTE-SAONE	70	35 200	19.	1,29	3 400	10	240.
SAONE-ET-LOIRE	71	100 500	75.	1,53	16 700	17	810.
SARTHE	72	84 400	65.	1,55	13 300	16	760.

Tableau 25 - Principales données départementales,  
 compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979  
 (Suite)

Département	Salariés	Dépenses (millions de F)	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 5/2 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	
SAVOIE	73	59 300	43.	1,43	9 400	16	380.
HAUTE-SAVOIE	74	80 400	61.	1,44	11 400	14	540.
VILLE DE PARIS	75	1 749 800	2 799.	2,56	528 700	30	28 190.
SEINE-MARITIME	76	252 800	221.	1,63	40 600	16	2 710.
SEINE-ET-MARNE	77	110 100	107.	1,79	15 400	14	980.
YVELINES	78	207 000	238.	1,81	37 000	18	2 320.
DEUX-SEVRES	79	52 900	47.	1,87	7 600	14	470.
SOMME	80	89 000	61.	1,48	15 100	17	630.
TARN	81	49 800	32.	1,39	5 500	11	300.
TARN-ET-GARONNE	82	17 100	10,1	1,37	1 900	11	80.
VAR	83	41 100	33.	1,56	6 300	15	430.
VAUCLUSE	84	49 000	47.	1,90	7 300	15	400.
VENDEE	85	65 100	44.	1,58	8 600	13	430.
VIENNE	86	44 700	32.	1,56	6 100	14	330.
HAUTE-VIENNE	87	56 200	35.	1,38	8 500	15	350.
VOSGES	88	82 800	47.	1,32	9 600	12	430.
YONNE	89	44 100	27.	1,33	5 400	12	260.
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	26 700	21.	1,58	4 200	16	240.
ESSONNE	91	135 700	170.	2,07	28 500	21	1 270.
HAUTS-DE-SEINE	92	598 900	787.	1,90	112 400	19	7 000.
SEINE-SAINT-DENIS	93	225 400	175.	1,33	30 600	14	1 370.
VAL-DE-MARNE	94	221 100	371.	2,70	38 400	17	2 340.
VAL D'OISE	95	104 300	98.	1,54	18 100	17	870.



Tableau 27 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1978) et des déclarations 2483 de 1978

Année 1978

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises												
			Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1 999 sal.		Classe 5 2 000 sal. ou plus		TOTAL		
U	T		INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	
	02, 03	Industries agricoles et alimentaires	2 081	1 564	1 670	1 733	1 039	1 128	89	102	24	22	4 903	4 549	
	03	04, 05, 06	Energie	66	66	85	82	70	61	10	11	15	14	246	234
	04	07, 08, 09, 10, 11, 13, 21, 23	Industrie des biens intermédiaires	4 360	3 626	4 626	4 534	3 086	2 852	311	287	80	79	12 463	11 378
A et B	05	14, 15, 17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 355	1 998	2 897	2 765	2 200	2 079	262	240	86	80	7 800	7 162
	05 C	16	Matériel de transport terrestre	193	176	289	298	282	281	69	64	28	29	861	848
	06	12, 18, 19, 20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 913	4 749	6 368	6 161	4 224	4 043	327	315	33	26	16 865	15 294
	07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	11 618	8 306	8 629	7 955	3 435	2 973	159	138	43	42	23 884	19 414
	08	25, 26, 27, 28	Commerce	15 441	12 591	10 586	10 287	3 752	3 374	193	195	68	65	30 040	26 512
	09	31, 32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 899	2 306	2 386	2 329	1 059	980	87	83	20	20	6 451	5 718
	10	29, 30, 33, 34	Services marchands sauf 82, 83, 84, 85	11 408	9 752	8 132	8 024	3 777	3 035	194	182	36	34	23 547	21 027
	11	35	Location, crédit bail immobilier	825	150	527	152	200	99	9	3	-	-	1 561	404
	12	36	Assurances	18	58	35	109	104	189	24	30	12	14	193	400
	13	37	Organismes financiers	146	260	161	315	208	335	57	119	18	21	590	1 050
U2 à 13		TOTAL	57 323	45 602	46 391	44 744	22 436	21 429	1 791	1 769	463	446	129 404	113 990	
		%		80		96		96		99		96		88	

Tableau 28 - Principales données sectorielles - 1979

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE		Entreprises	Salariés					Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t <sub>3</sub> ‰	Heures de stage (milliers)	Ratio 10/3 (heures)	
			Nombres	Structures par Cl. de taille ‰					Millions de francs	Entr. ‰	Nombres				Entr. t <sub>2</sub> ‰
1	2	3	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	4	5	6	7	8	9	10	11
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	2 448	96 000	18	29	29	6	18	54	79	22 300	32	23	490	5,0
Industrie de la viande et du lait	T 02	1 539	161 000	3	13	40	25	19	95	93	24 500	43	15	760	4,7
Autres industries alimentaires	T 03	2 963	252 000	6	14	36	22	22	188	93	42 400	40	17	1 540	6,1
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	12	67 000	ε	ε	ε	1	98	149	75	33 000	58	49	2 060	30,8
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	64	43 000	ε	2	5	2	90	138	97	18 600	65	43	1 100	25,6
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	153	169 000	ε	1	5	5	89	604	97	60 400	79	36	4 850	28,8
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T 07	230	178 000	ε	1	10	14	75	163	96	31 000	65	17	1 970	11,1
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	164	71 000	ε	2	15	25	57	93	99	20 900	62	29	950	13,3
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T 09	2 137	152 000	7	18	35	23	17	108	93	21 000	41	14	860	5,7
Industrie du verre	T 10	306	67 000	2	6	13	25	54	58	92	12 600	42	19	720	10,7
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T 11	428	137 000	1	4	19	12	64	189	95	35 300	63	26	1 910	14,0
Parachimie et ind. pharmaceut.	T 12	997	174 000	2	6	38	36	18	203	95	40 300	59	23	1 890	10,9
Fonderie et travail des métaux	T 13	5 714	422 000	7	18	41	17	17	253	93	42 900	37	10	2 180	5,2
Construction mécanique	T 14	4 827	428 000	5	15	43	24	13	288	93	53 200	45	12	2 720	6,3
Construction électr. et électron.	T 15	2 009	558 000	1	4	17	16	62	767	95	115 900	54	21	8 080	14,5
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	833	469 000	1	2	10	13	74	432	95	77 800	49	17	5 770	12,3
Constr. navale et aéron., armem.	T 17	331	143 000	1	3	10	16	70	144	92	25 800	53	18	1 530	10,7
Ind. textile et de l'habillement	T 18	5 540	503 000	4	15	48	21	12	228	90	50 300	38	10	3 510	7,0
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1 136	106 000	4	14	51	22	9	46	90	8 900	37	8	590	5,5
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	4 585	264 000	8	24	51	14	3	121	89	21 700	33	8	860	3,3
Ind. du papier-carton	T 21	860	110 000	2	9	48	27	14	73	96	17 200	52	16	600	5,4
Imprimerie, presse, édition	T 22	2 709	162 000	9	21	43	25	2	122	92	15 400	34	10	800	4,9
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1 453	209 000	2	10	29	17	42	209	95	31 700	41	15	3 100	14,8

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/79

" 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 28 - Principales données sectorielles - 1979 (suite)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE  1	Entreprises  2	Salariés Nombres 3	Structures par Cl. de taille % 4					Dép. consenties Millions de francs 5	Entr. % 6	Stagiaires		Ratio 7/5 t3 % 9	Heures de stage (milliers) 10	Ratio 10/3 (heures) 11
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5			Nombres 7	Entr. t2 % 8			
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T 24	19 178	980 000	12	25	35	14	14	498	97	30 300	14	3	1 480	1,5
Commerce de gros alimentaire T 25	5 045	213 000	15	30	41	8	6	118	91	20 700	36	10	770	3,6
Commerce de gros non aliment. T 26	11 586	522 000	13	29	39	11	8	390	95	74 600	41	14	3 040	5,8
Commerce de détail alimentaire T 27	2 868	308 000	6	11	18	19	46	164	89	61 600	28	20	1 670	5,4
Commerce de détail non aliment. T 28	7 098	300 000	19	23	24	15	19	158	89	49 500	31	17	1 360	4,5
Réparation et commerce de l'auto. T 29	4 825	177 000	16	37	36	3	8	103	96	29 700	59	17	900	5,1
Hôtels-café-restaurants T 30	3 691	148 000	19	27	23	11	20	69	80	15 000	14	10	460	3,1
Transports T 31	5 696	687 000	5	11	19	10	55	1 468	91	282 000	43	41	15 770	22,9
Services marchands aux entrepr. T 33	9 995	560 000	11	21	37	19	12	498	91	88 900	44	16	4 170	7,5
Services marchands aux particul. T 34	7 142	464 000	8	20	44	20	8	237	87	36 000	33	8	2 300	4,9
Location et crédit-bail immobilier T 35	400	26 000	7	20	64	9	0	13	87	2 000	39	8	60	2,4
Assurances T 36	394	140 000	1	3	21	20	55	224	95	55 100	70	39	3 040	21,7
Organismes financiers T 37	1 037	384 000	1	3	15	27	54	952	99	198 600	73	52	10 710	27,9
Services non marchands T 38	5 207	492 000	4	14	44	20	18	589	95	95 400	56	19	7 250	14,7
TOTAL	125 573	10 342 000	7	15	31	17	30	10 206	93	1 862 500	37	18,0	101 820	9,8

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/79

" 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 29 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière  $t_1$   
 et le pourcentage de salariés ayant suivi des stages  $t_3$   
 1978 1979

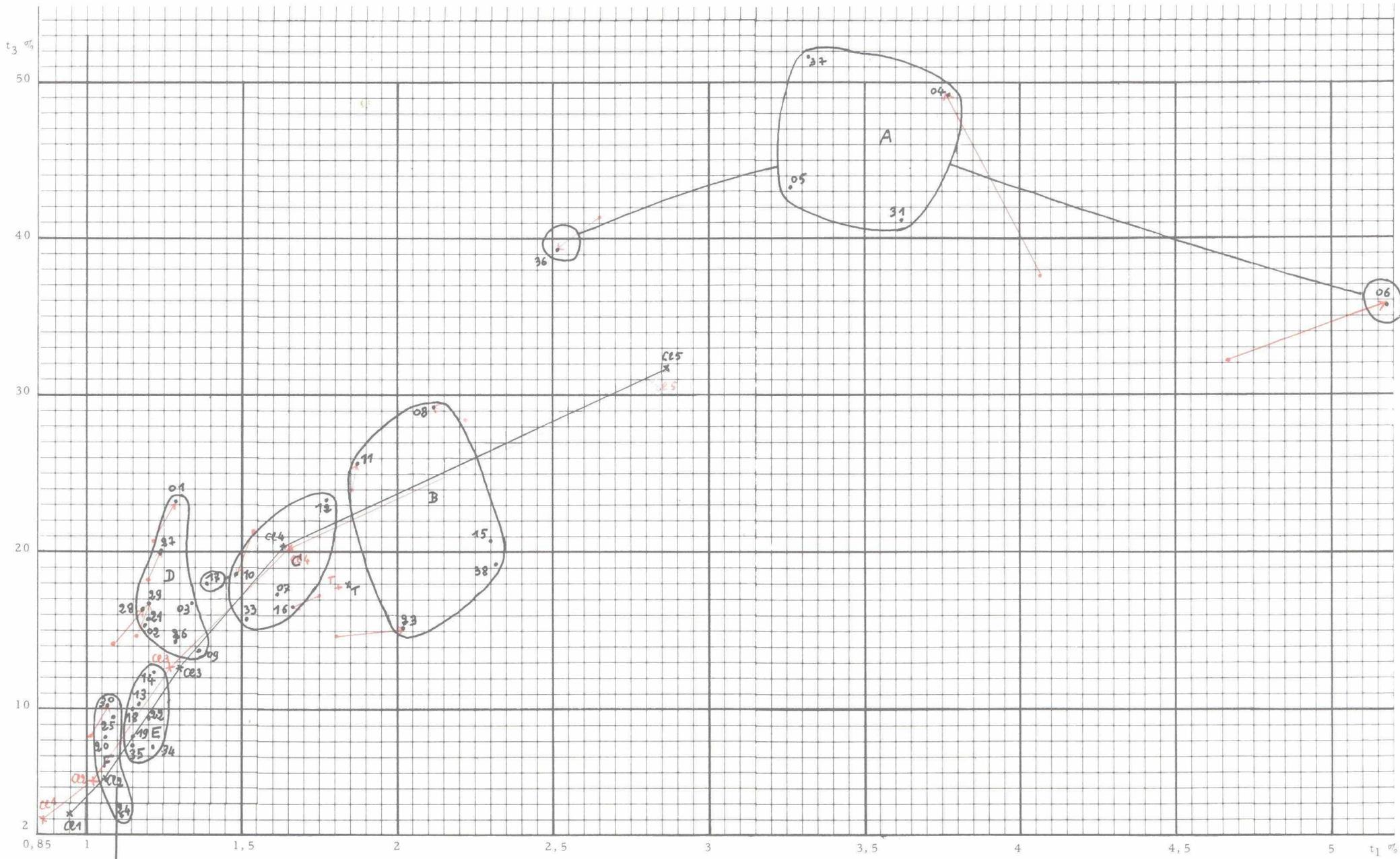


Tableau 30 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage de salariés ayant suivi des stages  $t_3$

1978 1979

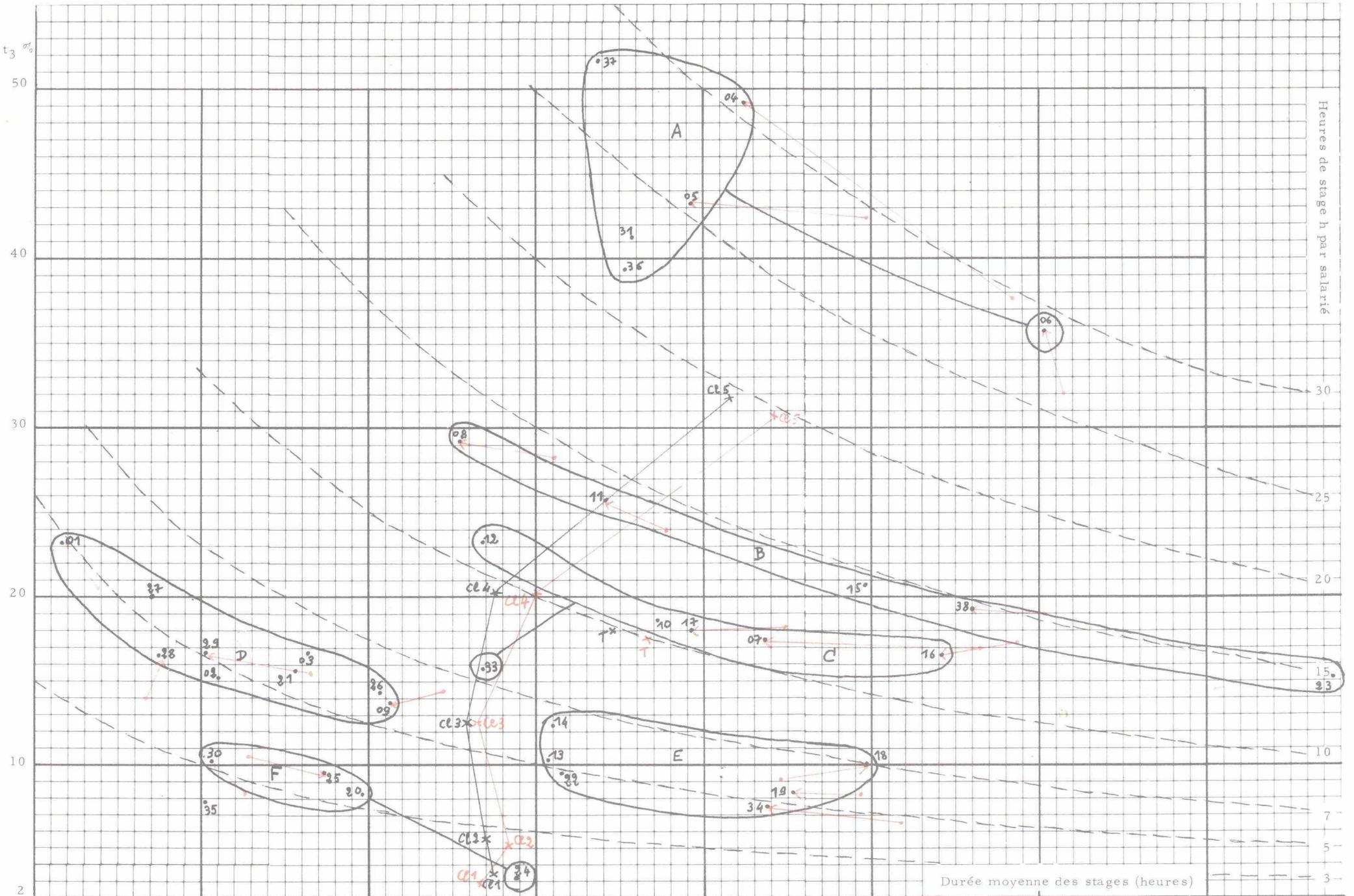


Tableau 31 - Taux de participation financière T1 % selon le secteur d'activité économique  
et la classe de taille - 1979

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	0,9	1,0	1,16	1,28	*	1,29
Industries de la viande et du lait	T 02	0,8	1,0	1,10	1,25	1,43	1,19
Autres industries alimentaires	T 03	0,9	1,0	1,19	1,35	1,78	1,34
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	-	-	-	-	3,83	3,77
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	-	-	2,29	-	3,37	3,26
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	-	-	1,73	1,82	5,57	5,18
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	-	-	1,14	1,29	1,74	1,61
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	-	-	1,27	1,71	2,53	2,12
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	0,9	1,05	1,20	1,23	2,10	1,36
Industrie du verre	T 10	-	0,9	1,26	1,20	1,69	1,48
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	-	1,05	1,39	1,66	2,08	1,87
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	0,9	1,0	1,45	1,78	2,64	1,77
Fonderie et travail des métaux	T 13	0,9	1,05	1,12	1,25	1,43	1,17
Construction mécanique	T 14	0,9	1,0	1,15	1,37	1,53	1,22
Construction électrique et électronique	T 15	0,95	1,05	1,20	1,55	2,81	2,30
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,85	0,95	1,16	1,29	1,79	1,66
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	-	1,0	1,22	1,28	1,45	1,39
Ind. textile et de l'habillement	T 18	0,8	1,0	1,18	1,20	1,30	1,15
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	0,75	1,15	1,09	1,19	1,54	1,15
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	0,85	0,95	1,12	1,15	0,97	1,06
Ind. du papier-carton	T 21	0,8	1,0	1,19	1,39	1,06	1,20
Imprimerie, presse, édition	T 22	0,95	1,0	1,12	1,47	*	1,20
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,0	1,0	1,14	1,31	3,09	2,02
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,1	1,1	1,14	1,16	1,15	1,12
Commerce de gros alimentaire	T 25	0,85	1,0	1,15	1,29	1,59	1,09
Commerce de gros non alimentaire	T 26	0,95	1,05	1,30	1,73	2,11	1,29
Commerce de détail alimentaire	T 27	0,85	0,95	1,12	1,27	1,39	1,24
Commerce de détail non alimentaire	T 28	0,8	0,95	1,18	1,55	1,60	1,18
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,0	1,2	1,20	1,54	1,59	1,20
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	0,7	1,0	1,08	1,27	1,41	1,07
Transports	T 31	0,9	1,0	1,15	1,46	5,22	3,62
Services marchands aux entreprises	T 33	1,05	1,15	1,45	1,94	2,43	1,51
Services marchands aux particuliers	T 34	0,85	1,05	1,15	1,36	1,77	1,21
Location et crédit-bail immobilier	T 35	-	1,1	1,21	1,26	-	1,15
Assurances	T 36	-	1,2	1,85	2,06	3,02	2,51
Organismes financiers	T 37	1,95	1,95	2,35	3,20	3,73	3,32
Services non marchands	T 38	1,35	1,3	2,04	2,52	3,61	2,32
TOTAL		0,95	1,06	1,30	1,64	2,86	1,84

\* La classe 5 de ce secteur ne comprenant qu'une seule entreprise, les données y relatives ne sont pas fournies.

Tableau 32 - Taux de participation financière t<sub>1</sub>, par secteur  
 •-----1979      \*-----1978

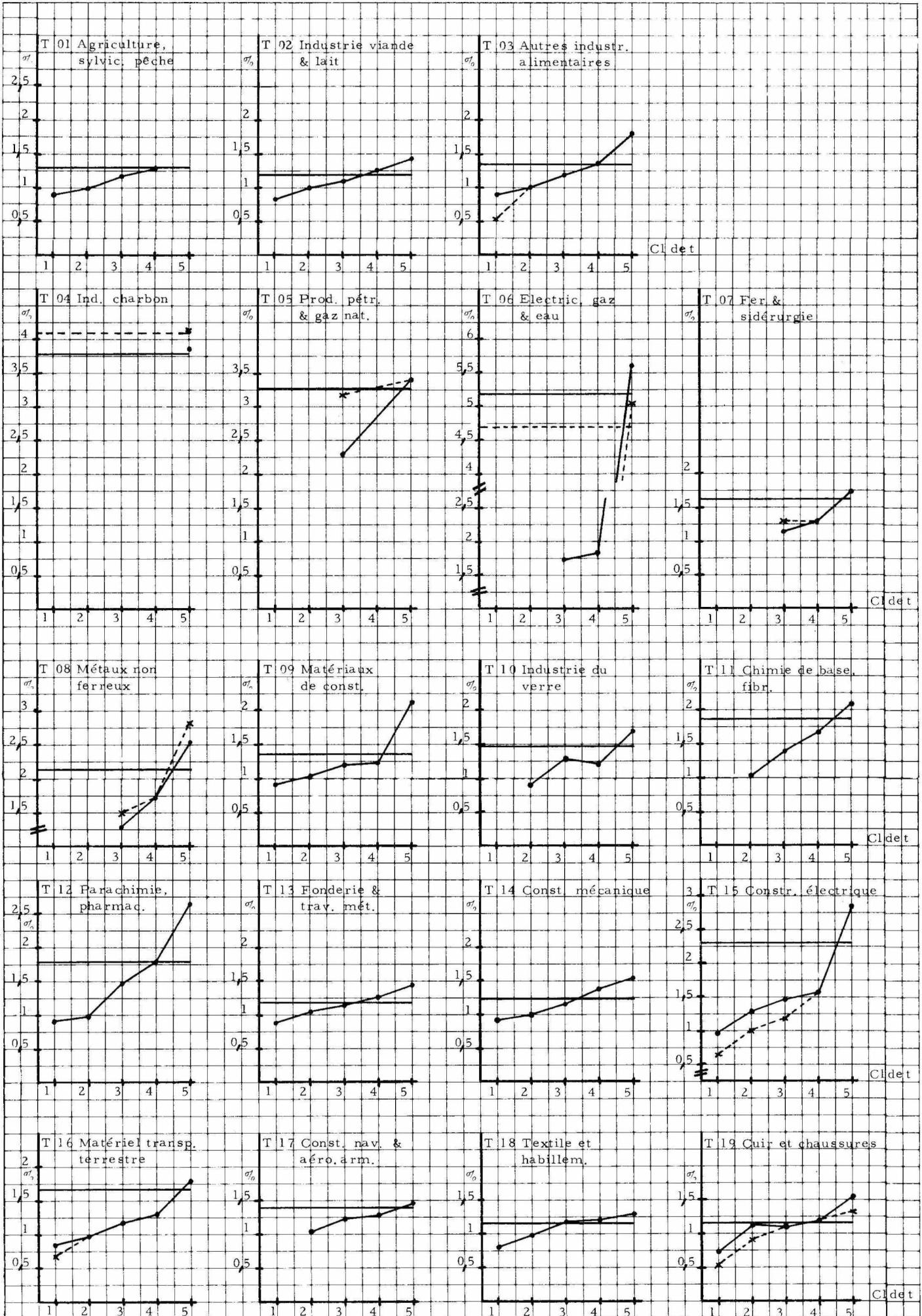
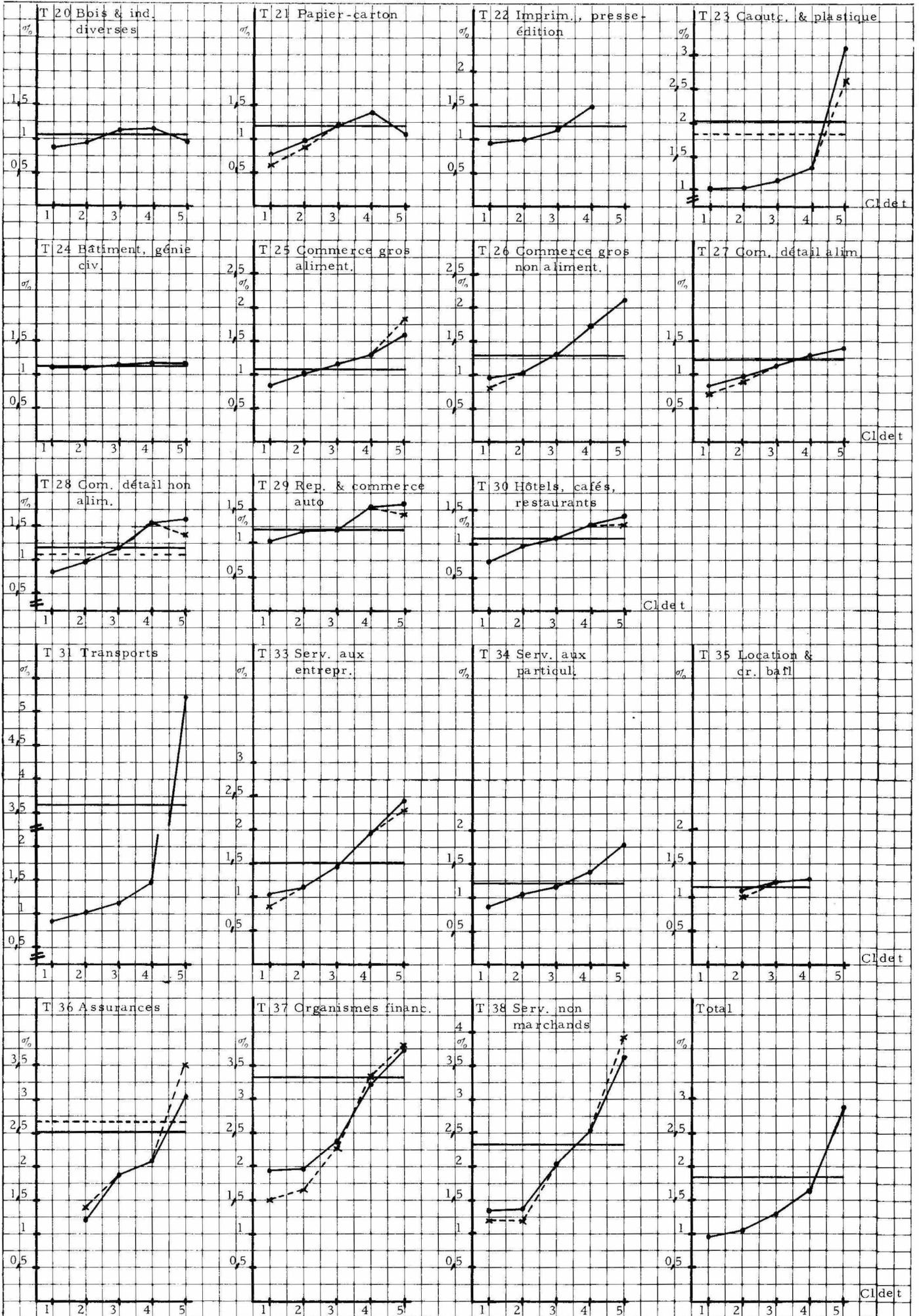


Tableau 32 - Taux de participation financière t<sub>1</sub>, par secteur  
 •————— 1979  
 x----- 1978



- 78 -  
 Tableau 33 - Pourcentages des nombres d'entreprises t<sub>2</sub> ayant eu des stagiaires en 1979, par secteur

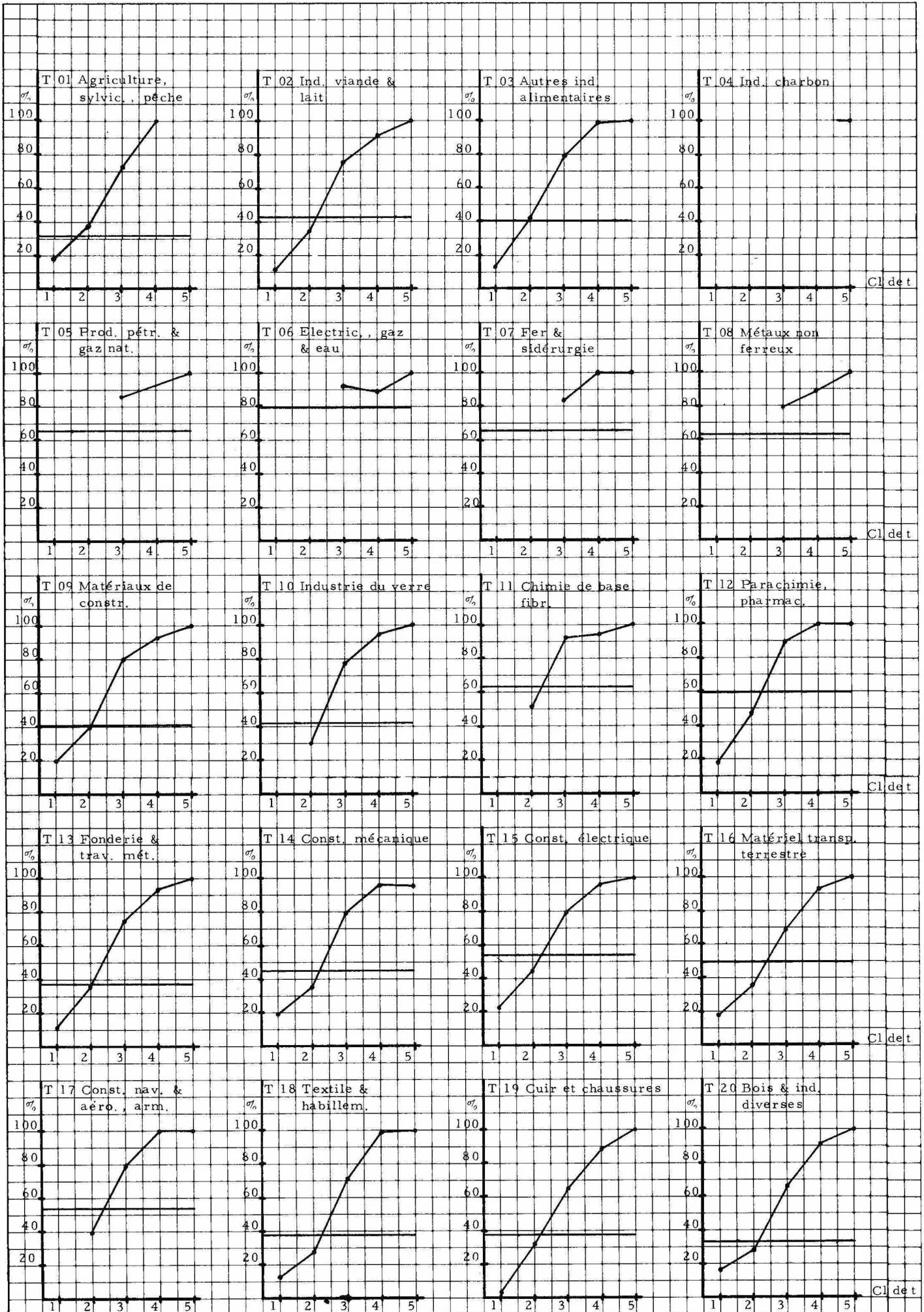
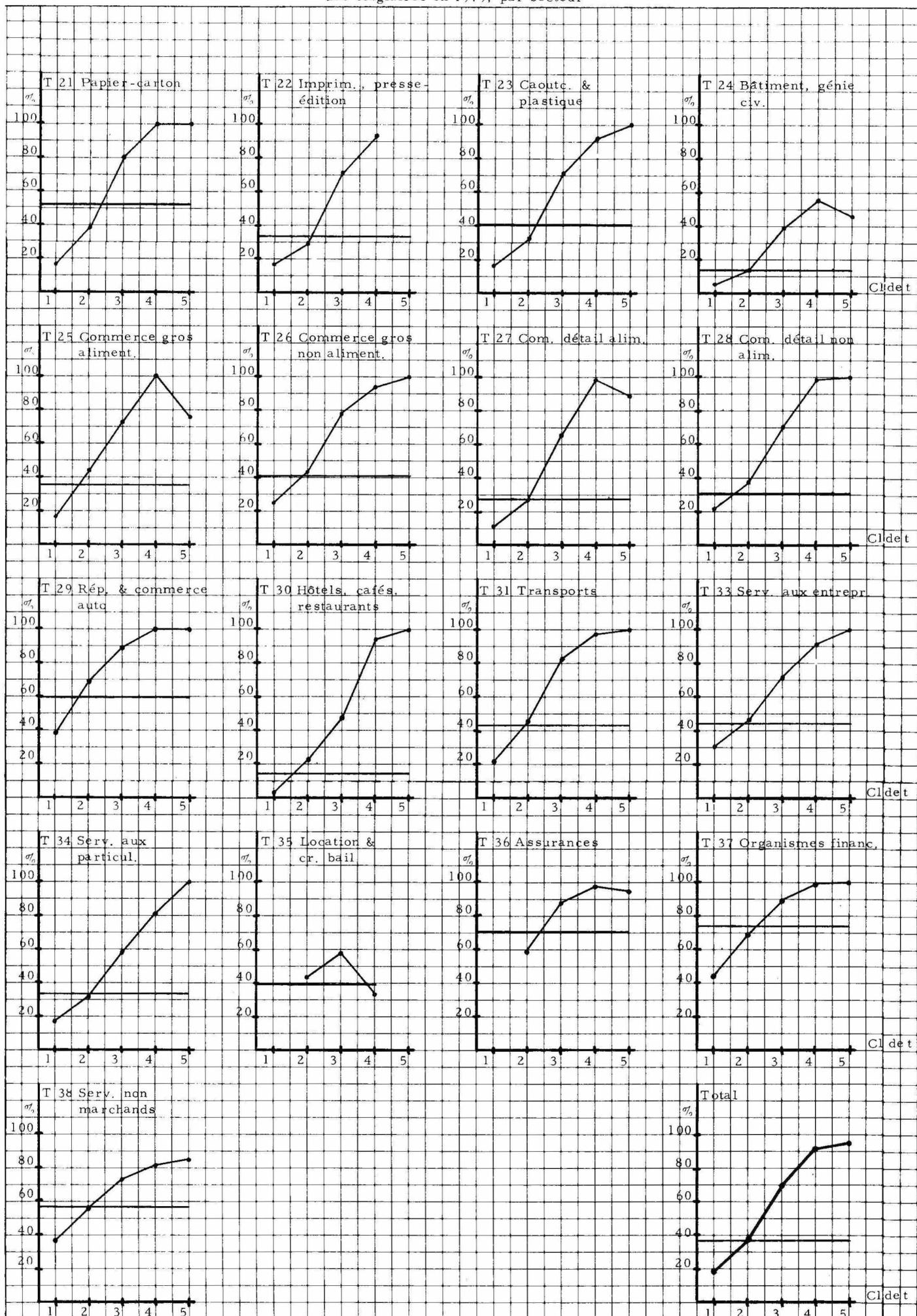


Tableau 33 - Pourcentages des nombres d'entreprises t<sub>2</sub> ayant eu des stagiaires en 1979, par secteur



- 80 -  
 Tableau 34 - Pourcentages t<sub>3</sub> de salariés ayant suivi des stages, par secteur  
 ●-----1979      \*-----1978

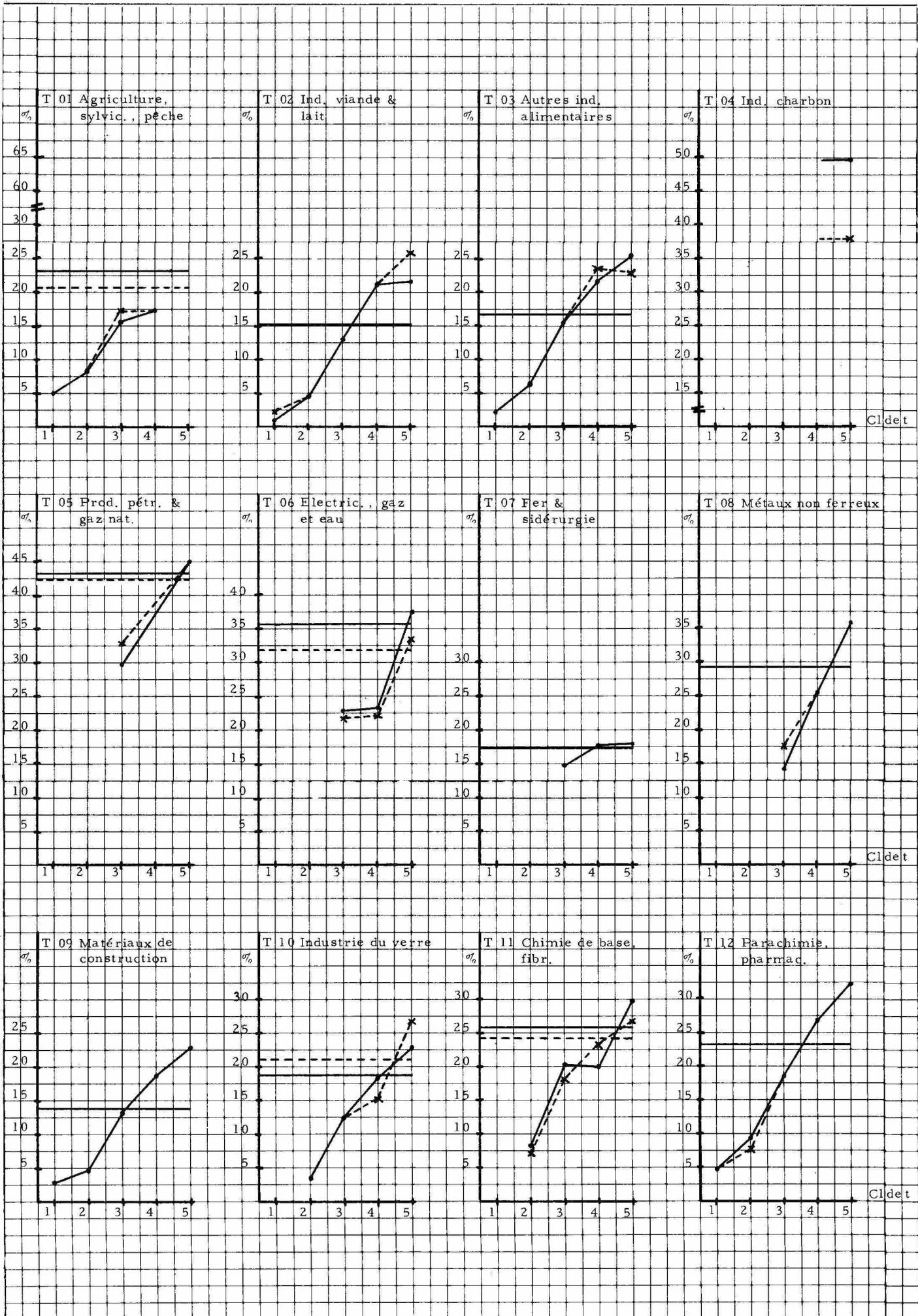
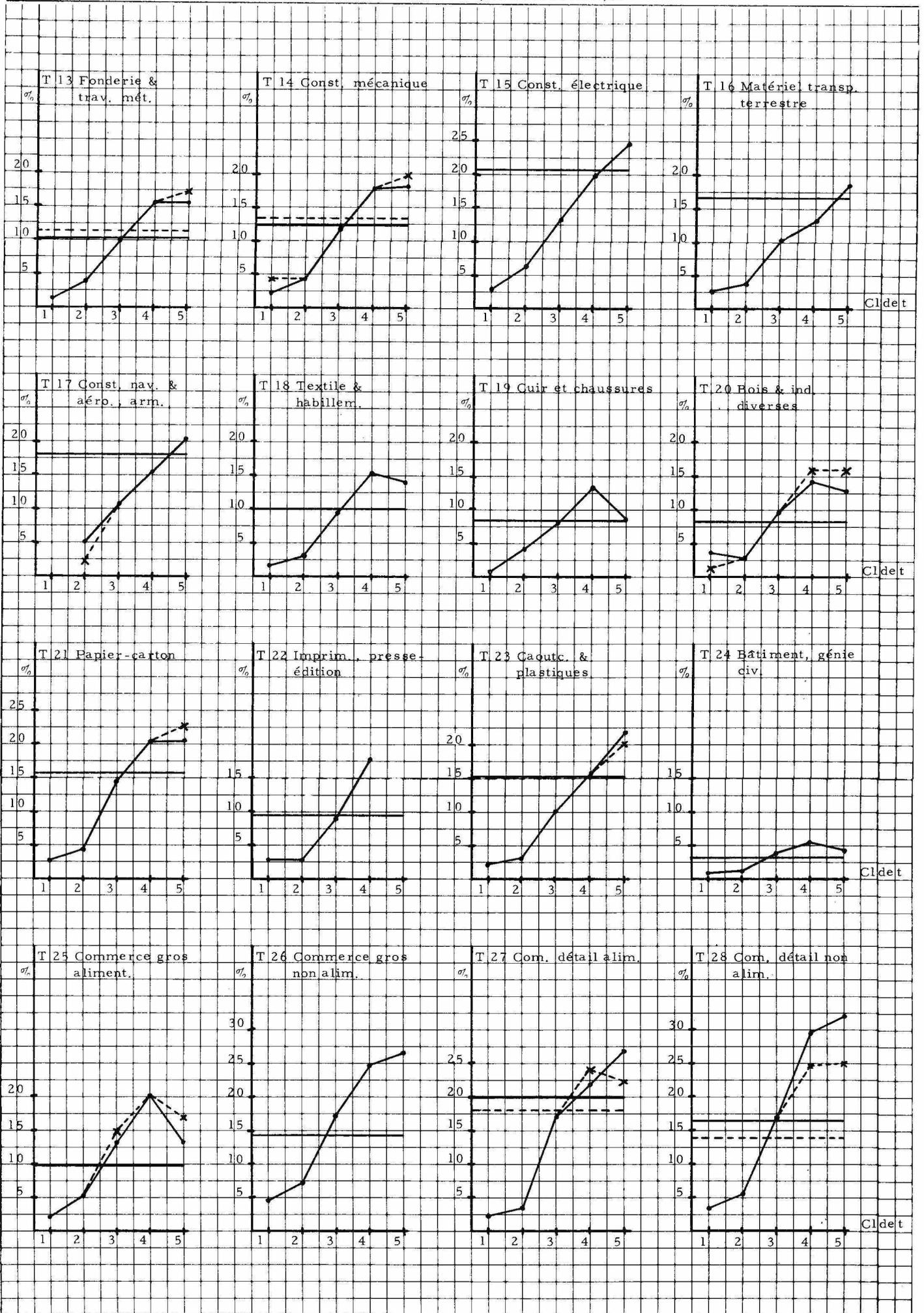


Tableau 34 - Pourcentages  $t_3$  de salariés ayant suivi des stages, par secteur

• ————— 1979      x - - - - - 1978



- 82 -  
 Tableau 34 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur  
 • ————— 1979      x - - - - - 1978

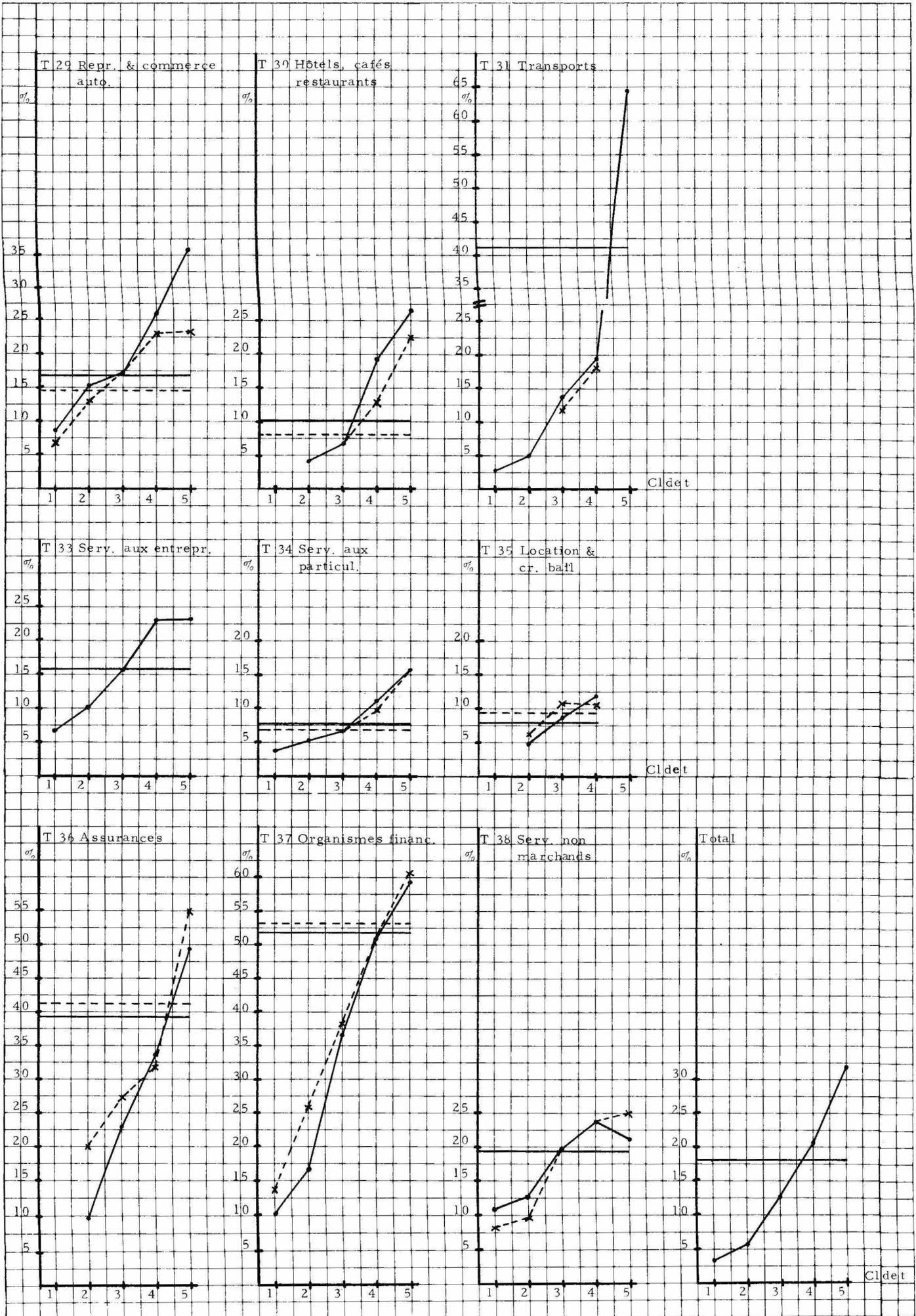
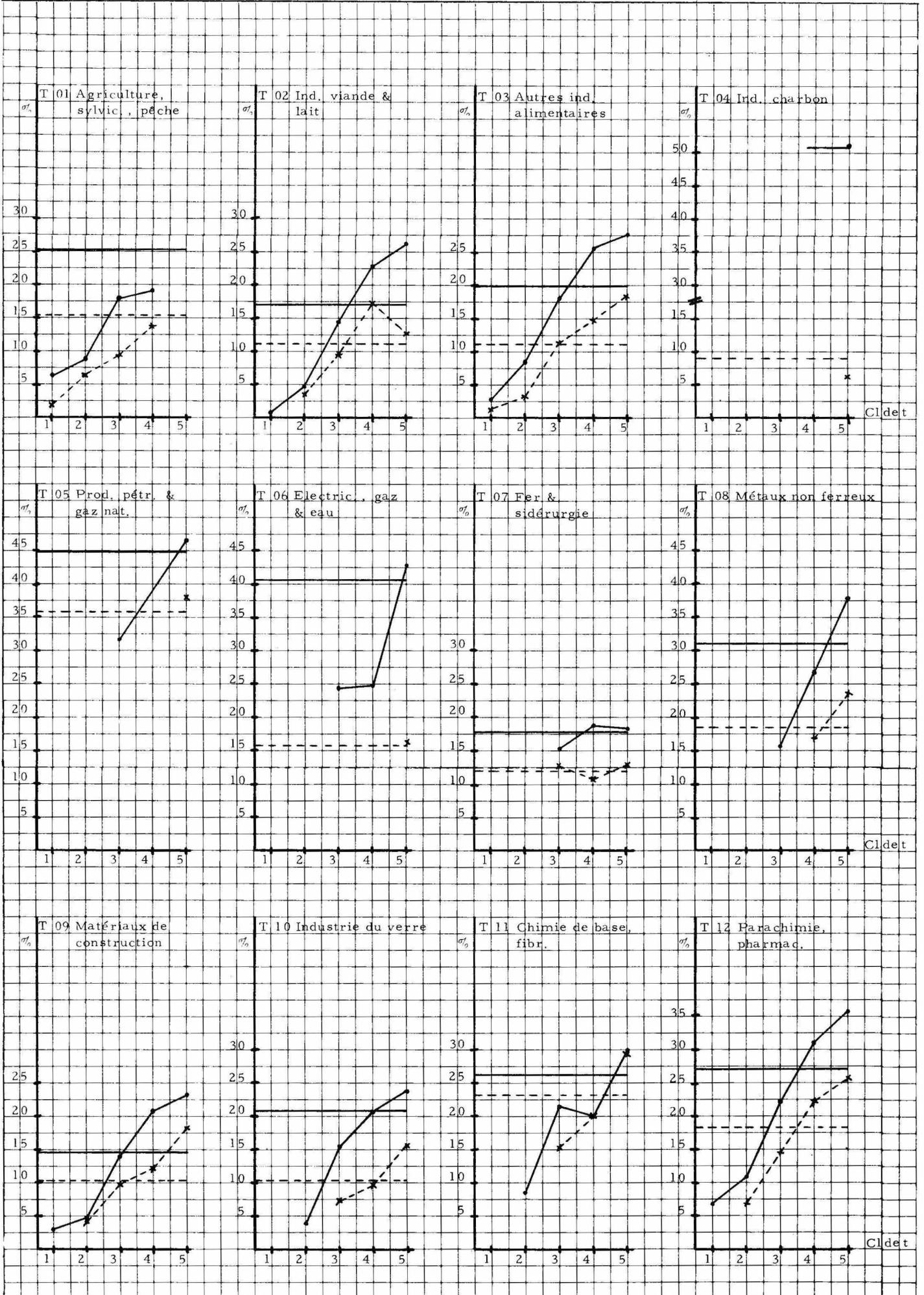


Tableau 35 - Taux de stagiaires par secteur 1979

•-----t3 hommes X-----t3 femmes



- 84 -  
 Tableau 35 - Taux de stagiaires par secteur 1979  
 • ——— t<sub>3</sub> hommes    ✕ - - - - t<sub>3</sub> femmes

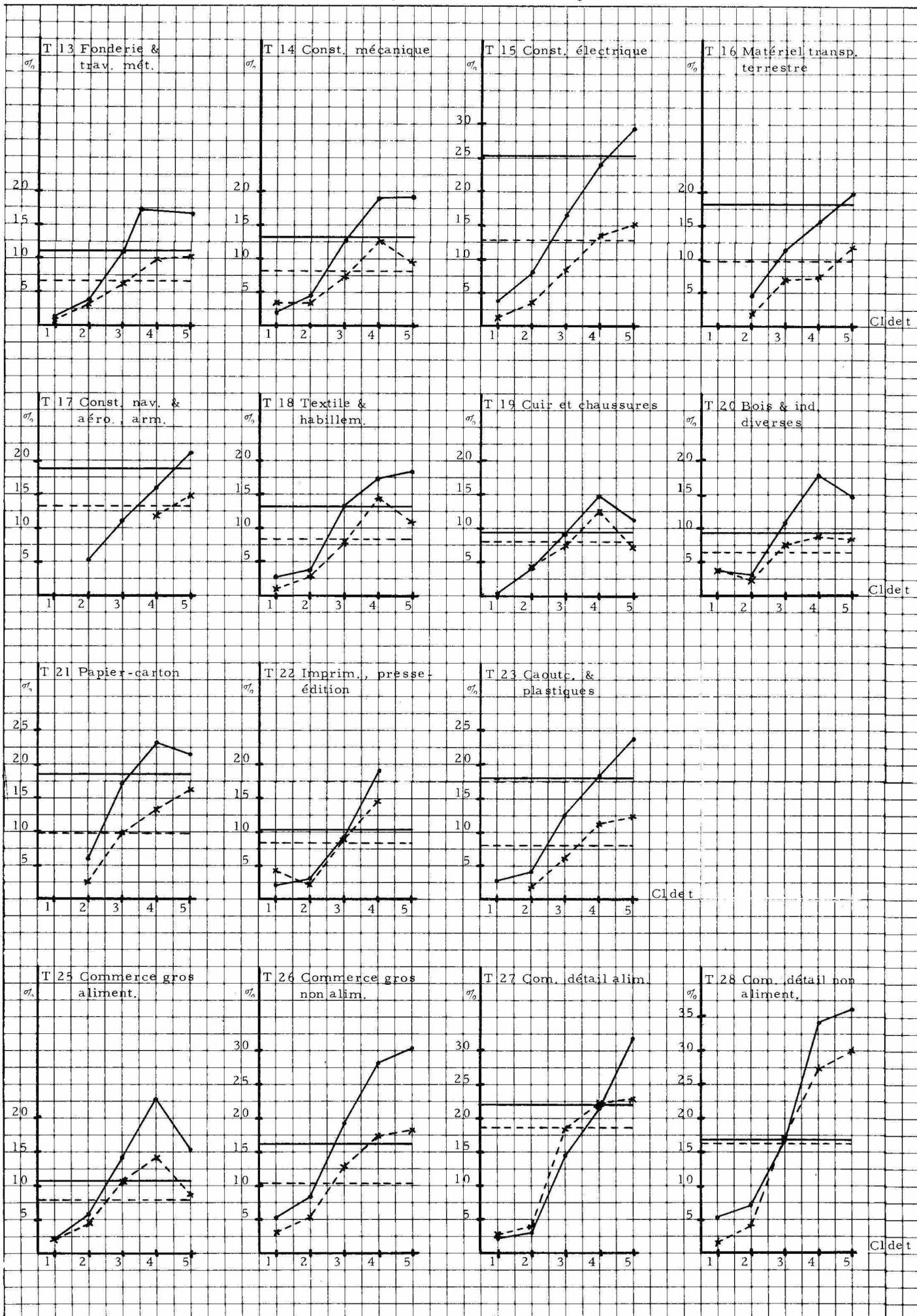


Tableau 35 - Taux de stagiaires par secteur 1979

• ——— t3 hommes \* - - - - t3 femmes



Tableau 36 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires,  
par secteur - 1979

SECTEUR		Manoeuvres Ouvr. spécial.	Ouvr. qual. Empl. qual.	Agents de maîtr. Agents techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	Ensemble
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	41	23	15	25	22
Industries de la viande et du lait	T 02	29	29	35	34	31
Autres industries alimentaires	T 03	33	36	39	38	36
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	108	53	42	39	63
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	125	53	62	52	59
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	117	78	85	71	80
Prod. minerais-métaux ferreux, première transf. de l'acier	T 07	44	71	74	45	64
Prod. minerais, métaux et demi- produits non ferreux	T 08	37	46	50	44	45
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	36	44	43	37	41
Industrie du verre	T 10	53	67	52	49	57
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	47	53	58	51	54
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	43	46	50	48	47
Fonderie et travail des métaux	T 13	54	54	48	41	51
Construction mécanique	T 14	62	52	48	44	51
Construction électrique et électron.	T 15	59	72	72	71	70
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	73	85	67	60	74
Constr. navale et aéronautique, arm.	T 17	106	62	58	47	59
Ind. textile et de l'habillement	T 18	99	56	41	40	70
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	101	44	37	39	65
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	46	37	40	37	40
Ind. du papier-carton	T 21	34	33	37	37	35
Imprimerie, presse, édition	T 22	46	55	56	44	52
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	120	59	138	66	98
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	90	48	42	38	49
Commerce de gros alimentaire	T 25	45	36	35	38	37
Commerce de gros non alimentaire	T 26	42	36	48	40	41
Commerce de détail alimentaire	T 27	26	26	30	29	27
Commerce de détail non alimentaire	T 28	27	26	37	29	27
Réparation et commerce de l'auto.	T 29	39	30	27	32	30
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	24	33	29	34	31
Transports	T 31	65	50	57	94	56
Services marchands aux entreprises	T 33	51	40	57	46	47
Services marchands aux particuliers	T 34	64	69	64	48	64
Location et crédit-bail immobilier	T 35	32	28	37	28	30
Assurances	T 36	83	65	44	31	55
Organismes financiers	T 37	52	54	55	52	54
Services non marchands	T 38	119	78	63	61	76
TOTAL		64	52	56	51	55

Tableau 37 - Structures des nombres de salariés ( $\sigma_0$ )  
Rapports des nombres de stagiaires/salariés ( $t_3 \sigma_0$ ) selon leur qualification professionnelle par secteur 1979

T	Manoeuvres Ouvriers spécialisés Employés non qual.	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total stag/sal $t_3 \sigma_0$
Agriculture, sylvic., pêche 01	10		11	82 57	23
Industrie viande & lait 02	9		14	30 43	15
Autres ind. alimentaires 03	10		16	28 42	17
Industrie du charbon 04	43		46	74 47	49
Prod. pétr. & gaz nat. 05	33	34	50	57	43
Electr., gaz et eau 06	12	25	45	71	36
Fer & sidérurgie 07	13		16	24 36	17
Métaux non ferreux 08	18		29	43 45	29
Matériaux de const. 09	7		14	24 33	14
Industrie du verre 10	23		12	27 34	19
Chimie de base, fibr. 11	14	22		36 44	26
Parachimie, pharmac. 12	10	20	28	49	23
Fonderie & trav. mét. 13	6		10	17 25	10
Const. mécanique 14	7	11		16 26	12
Const. électrique 15	9	19	32	42	21
Matériel transp. terrestre 16	9		17	34 37	17
Const. nav. & aéro., arm. 17	8	15	22	35	18
Textile & habillem. 18	14		6	17 28	10
Cuir & chaussures 19	10		6	12 30	8
Bois & ind. diverses 20	5		9	14 23	8
Papier-carton 21	9		16	27 39	16
Imprim., presse, édition 22	5	10	8	16	10
Caoutc. & plastiques 23	10		16	24 28	15
Commerce gros alimentaire 25	5		9	13 22	10
Commerce gros non aliment. 26	6	13	18	25	14
Commerce détail aliment. 27	16		18	28 44	20
Com. détail non aliment. 28	12	17	8	39	17
Rép. & com. auto 29	7	15		32 31	17
Hôtels, cafés, restaurants 30	4		12	31 19	10
Transports 31	43	43		33 38	41
Serv. aux entrepr. 33	5	14	21	33	16
Serv. aux particul. 34	5		13	9 9	8
Location & crédit-bail 35	3		8	15 26	8
Assurances 36	31	38	33	62	39
Organismes financ. 37	33	45	73	52	52
Serv. non marchands 38	14	18	48	25	19
TOTAL sauf T 24	11		19	29 34	20

Liste des secteurs d'activité économique

Code	Intitulé	cf. page
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	32
T 02	Industries de la viande et du lait.....	32
T 03	Autres industries agricoles et alimentaires.....	30
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	24
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	24
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau..	24
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	28
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	26
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	30
T 10	Industrie du verre.....	28
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.	26
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	28
T 13	Fonderie et travail des métaux.....	34
T 14	Construction mécanique.....	34
T 15	Construction électrique et électronique.....	26
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	28
T 17	Construction navale et aéronautique, armement.....	30
T 18	Industries textile et de l'habillement.....	34
T 19	Industries du cuir et de la chaussure.....	34
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses.....	37
T 21	Industrie du papier et du carton.....	32
T 22	Imprimerie, presse, édition.....	34
T 23	Industries du caoutchouc et de la tranformation des matières plastiques.....	28
T 24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole..	34
T 25	Commerce de gros alimentaire.....	34
T 26	Commerce de gros non alimentaire.....	30
T 27	Commerce de détail alimentaire.....	32
T 28	Commerce de détail non alimentaire.....	32

Code	Intitulé	cf. page
T 29	Réparation et commerce de l'automobile.....	32
T 30	Hôtels, cafés, restaurants.....	37
T 31	Transports.....	24
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	30
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	34
T 35	Location et crédit bail immobiliers.....	34
T 36	Assurances.....	26
T 37	Organismes financiers.....	24
T 38	Services non marchands.....	26

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ENTREPRISE**

C.E.R.F.A. n° 30-1118  
Formulaire obligatoire en vertu de l'article 235 ter J du code général des impôts.

**D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES** (v. notice)  
(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)

Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	- Frais de personnel enseignant ..... ①	} Total →	⑤	F
	- Frais de personnel non enseignant ... ②			
	- Fournitures et matières d'œuvre ..... ③			
	- Autres frais de fonctionnement ..... ④			
- Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux .....	⑥			
- Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)				
- Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) .....	⑦			
- Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) .....	⑧			
- Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise .....	⑨			
- Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise .....	⑩			
- Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J) .....	⑪			
- Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, ligne ②) (à détailler cadre K) ...	⑫			
- Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés .....	⑬			
- Part de la contrib. pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. continue .....	⑭			
- Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L) .....	⑮			
- Versement du 15-09-80 (Lois n° 78-653 du 22-06-78. art. 3 et n° 80-30 du 18-01-80, art. 21) .....	⑯			
- Dépenses de stages pratiques (dans la limite de 0,1 % du montant des salaires figurant ligne ① du cadre B, cf. notice n° 2484).	⑰			
<b>Total</b> .....	⑱			
- A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1980 .....	⑲			
- DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 18 - ligne 19) (à reporter ligne ③ du cadre B) .....	⑳			

**E NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE ET DE CONGES DE FORMATION** (ne pas inscrire de fractions d'heure)

Formations s'adressant aux	Manœuvres Ouvriers spécialisés et employés non qualifiés	Ouvriers et employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAUX
1	2	3	4	5	6
Nombre de stagiaires	Hommes ①				
	Femmes ②				
	Total ③				
Nombre d'heures de stage	Rémunérées ④				
	Non rémunérées ⑤				
	Total ⑥				
Loi 17-7-78 et Accord 9/7/70 et 9/7/76	Jeunes (art. L 930-2) ⑦				
	Rémunérés par l'employeur ⑧				
	Non rémunérés par l'employeur ⑨				

**F EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIÉS**

Types de stage	Nombre total de stagiaires ayant suivi des stages organisés		Nombre de jeunes travailleurs compris dans les chiffres des colonnes 2 et 3
	à l'intérieur de l'entreprise (sans convention de formation)	en application de conventions conclues avec des organismes extérieurs	
1	2	3	4
- Prévention ..... ①			
- Adaptation ..... ②			
- Promotion ..... ③			
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ..... ④			
<b>TOTAUX</b> ..... ⑤			

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° 2483

LA PÉRIODE DU 19 19 AU 19 19

Direction générale des impôts  
Département (code) et commune

avant de remplir la présente déclaration)

**A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE**

ANNEE **80**

① Nom et prénom de l'exploitant ou raison sociale de l'entreprise

② Numéro SIRET du principal établissement

③ Code activité — Activité principale

④ 1981 N° et rue Tël.

Adresse au 1<sup>er</sup> janvier Code postal Commune Arrt (Paris, Lyon, Marseille)

⑤ 1980 (en cas de changement)

Nombre d'établissements de l'entreprise employant  
 (6) de 50 à 299 salariés...  
 (7) 300 salariés ou plus...

Nombre de commissions de formation (13)

Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période  
 (8) Hommes  
 (9) Femmes  
 (10) Total  
 (11) d'apprentis sous contrat  
 (12) de jeunes travailleurs

Dans le total ci-dessus, nombre

**B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE**  
(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période (1) F

Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1979 ou le franchissant en 1980 (voir notice).  
 Montant de l'abattement (1a) F  
 Salaires nets : différence (1) - (1a) (1b) F

Montant de la participation incombant à l'entreprise : (1) ou (1b) x 1,10 % (2) F

Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne (20) du cadre D ci-contre) (3) F

S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence (2) - (3) à inscrire en case (4) (4) F

S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence (3) - (2) à inscrire en case (5) (5) F

Excédents reportables de 1977, de 1978 et de 1979 (Total de la colonne 4 du cadre M au verso) (6) F

Différence (4) - (6) à inscrire en case (7) si la case (4) est supérieure à la case (6) (7) F  
 Inscrive le chiffre 0 dans le cas contraire.

Versement de régularisation résultant d'un changement d'affectation du matériel ou de la résorption de conventions venues à échéance au 31-12-1980 (voir notice) (8) F

Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant (2)) (9) F

**MONTANT GLOBAL ((7) + (8) + (9)) DU VERSEMENT A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS (10) F**

**Pièces jointes :**  
 - Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu (11)  
 - Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail (12)

**Mode de paiement** (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire  
 par mandat ou par virement postal autre mode de paiement

A , le

Nom et qualité du signataire : Signature :

**C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

DATE DE RÉCEPTION : PRISE EN RECETTE - Code R 17 n° 1080

Somme Taux I.R. : %  
 Date Montant (1) F  
 Numéro  
 N° R. 30 **TOTAL A PAYER ... (2)**

**G**

Rég. Dép. N° d'ordre

ERSO ET DE SOUSCRIRE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EN DEUX EXEMPLAIRES AVANT LE 7-4-1981



Données relatives à l'établissement du cadre B

**C - DONNEES FINANCIERES** (arrondir les montants au franc le plus voisin - ne pas inscrire de centimes)

1 - Masse salariale versée au cours de la période aux salariés de l'établissement.....		F
2 - Montant total des dépenses de formation réellement consenties (1) .....		F

**D - NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE (1)**  
(ne pas inscrire de fractions d'heure)

Formations s'adressant aux		Manœuvres Ouvriers spécialisés et employés non qualifiés	Ouvriers et employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAUX
1		2	3	4	5	6
Nombre de stagiaires	Hommes	1				
	Femmes	2				
	Total	3				
Nombre d'heures de stage	Rémunérées	4				
	Non rémunérées	5				
	Total	6				

**E - EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIES (1)**

Types de stage	Nombre total de stagiaires ayant suivi des stages organisés		Nombre de jeunes travailleurs <u>compris</u> dans les chiffres des colonnes 2 et 3
	par l'entreprise	en application de conventions conclues avec des organismes extérieurs	
1	2	3	4
- Prévention .....	1		
- Adaptation .....	2		
- Promotion professionnelle .....	3		
- Entretien ou perfectionnement des connaissances .....	4		
TOTAUX .....	5		

(1) Voir notice n° NQS 9

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Intitulé	Pages
	<u>Tableaux dans le texte</u>	
	Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1980	9
	Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés - ayant fait des dépenses de formation - ayant fait des versements au Trésor	14
	Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires. 1979-1980	16
	Pourcentages de salariés ayant bénéficié de stages. 1979-1980	17
Numéro	<u>Tableaux en annexe</u>	
1	Effectifs d'entreprises et de salariés	41
2	Effectifs de l'échantillon (entreprises)	41
3	Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation	42
4	Données financières	43
5	Structure des dépenses par catégorie en % des dépenses totales	44
6	Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie	45
7	Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille	46
8	Nombres de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires	47
9	Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle	48
10	Pourcentages t3 des nombres de salariés ayant bénéficié de stages, selon leur catégorie professionnelle - 1979	48
11	Durées moyennes des stages	49
12	Dépenses de formation par salarié	49
13	Répartition des stages individuels	50
14	Structure des nombres de stages individuels	51
15	Répartition des congés de formation	52
16	Principales données régionales	53-54
17	Principales masses de dépenses par région	55

18	Taux de participation financière t1 %, par région et classe de taille	56
19	Graphiques des taux de participation financière t1 %, en 1979 par région et classe de taille	57
20	Nombres de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires	58-59
21	Principales données régionales	] 60
et		
22	Nombres de stagiaires et d'heures de stage, par région, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus - 1979	61
23	Principales données relatives aux établissements de 50 salariés ou plus - 1979	62
24	Principales données départementales - 1979	63-64-65
25	Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1979	66-67-68
26	Taux de réponse par secteur, en % des nombres de salariés	69
27	Taux de réponse par secteur agrégé, en nombres d'entreprises - 1978	70
28	Principales données sectorielles - 1979	71-72
29	Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1979	73
30	Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1979	74
31	Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1979	75
32	Graphiques des taux de participation financière t1 par secteur et classe de taille - 1979	76-77
33	Graphiques des pourcentages des nombres d'entreprises t2 ayant eu des stagiaires, par secteur et classe de taille - 1979	78-79
34	Graphiques des pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1979	80-81-82
35	Graphiques des pourcentages t3 de salariés hommes et femmes ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1979	83-84-85
36	Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1979	86
37	Structure des nombres de salariés (%) Rapports des nombres de stagiaires/salariés (t3 %) ] selon leur qualification professionnelle, par secteur - 1979	87
	- Liste des secteurs d'activité économique	88

**SERVICES DU CENTRE D'ÉTUDES  
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15  
Tél. : 575.62.63

**CONSEILLERS**

**Conseiller scientifique** : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse I.

**Conseillers pédagogiques** : Bégarra (Raphaël), inspecteur général de l'Éducation nationale ; Cénat (Jean-Luc), chargé de mission d'inspection générale ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'Éducation nationale ; Philippe (Roger), doyen d'inspection générale ; Biencourt (Louis), chargé de mission d'inspection générale.

**DIRECTION**

- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives**  
N . . .
- **Secrétariat de Direction**  
Mme Cornet (Nicole)
- **Mission des liaisons internationales et des stages**  
M. Bertrand (Olivier)
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**  
Mlle Soullisse (Odette)
- **Chargé de mission pour les enseignements supérieurs**  
Mme Pagès (Josette), professeur des universités
- **Chargé de mission pour les enseignements technologiques**  
Mlle Meylan (Françoise), inspectrice de l'information et de l'orientation

**SERVICES**

- **Service administratif et financier**  
Chef du service :  
Mme Ferrari (Sylviane), conseiller d'administration scolaire et universitaire
- **Service d'information et de documentation**  
Chef du service :  
M. Guerraz (Pierre), inspecteur de l'information et de l'orientation  
Centre documentaire :  
M. Blondet (Daniel)
- **Service informatique**  
Chef du service :  
M. Jagolnitzer (Edmond)

**DÉPARTEMENTS**

**DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**

Chef du département par intérim : M. Kirsch (Jean-Louis)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

**Répertoire français des emplois :**

M. Simula (Pierre)

**DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS**

Chef du département : M. Menu (Dominique)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

**Bureau des statistiques professionnelles :**

Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapproche-

ment et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.

**DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIÈRES**

Chef du département : M. Virville (Michel de)

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les chemine-ments professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

**Observatoire national des entrées dans la vie active :**

Chargé des enquêtes : M. Gensbittel (Michel-Henri)

Chargé des questions régionales : M. Biret (Jean)

**MISSION PÉDAGOGIQUE**

Chef de la mission : Mlle Lantier (Françoise)

Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.



centre  
d'études et  
de recherches  
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75732 PARIS CEDEX 15

STATISTIQUE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE FINANCEE  
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS  
D'EMPLOYEURS N°2483)  
ANNEES 1979-1980

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07  
TEL. 261.50.10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS